ANNALES 2016

CONCOURS INTERNE ET RESERVE

POUR LE RECRUTEMENT

ATTACHES D'ADMINISTRATION

DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

CONCOURS INTERNE ET RESERVE OUVERTS LE 6 AOUT 2016 POUR LE RECRUTEMENT D'ATTACHES D'ADMINISTRATION GENERALE DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

---------|◀◀ ▶▶|--------

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE : REDACTION D'UN RAPPORT...

DUREE : 4 HEURES COEF : 4

SUJET

Ce sujet comporte 34 pages y compris la page de garde.

L'exécutif de la collectivité Grand Sud, souhaite moderniser le fonctionnement de celle-ci. Son homologue de la collectivité Grand Nord lui a loué les mérites des villes connectées.

Ne sachant pas ce que recouvre cette notion, il vous demande de lui rédiger un rapport sur les « smart city ».

En vue de la rédaction de ce rapport, vous vous aiderez du dossier ci-joint.

ooo

oo

- DOCUMENT 1 : Eau, déchets : les ingénieurs face à la transition numérique- Hélène Huteau
- DOCUMENT 2 : Les objets connectés, auxiliaires timides des services publics et de la collectivité- Sabine Blanc
- DOCUMENT 3 : Les promesses à double tranchant de la ville intelligente - Sabine Blanc
- DOCUMENT 4 : Remettre le citoyen au centre de la ville intelligente - Sabine Blanc
- DOCUMENT 5 : Smart city : la formation des agents, un passage obligé pourtant négligé – Arnaud Garrigues, Sabine Blanc
- DOCUMENT 6 : Smart city, smart passoire potentielle - Sabine Blanc
- DOCUMENT 7 : Eau, déchets : les ingénieurs face à la transition numérique - Hélène Huteau
- DOCUMENT 8 : Les intelligences de la smart city - Sabine Blanc
- DOCUMENT 9 : La ville intelligente, une big mother en puissance ? - Sabine Blanc
- DOCUMENT 10 : Les objets connectés, auxiliaires timides des services publics et de la collectivité

DOCUMENT 1

Eau, déchets : les ingénieurs face à la transition numérique

Publié le 13/07/2016 • Par **Hélène Huteau** •

Comment le numérique profite aux services publics ? Du 31 mai au 3 juin, à Issy-les-Moulineaux, les congressistes de l'ASTEE ont débattu sur les évolutions à attendre de la collectivité 2.0 ; les démarches possibles et les marches à ne pas rater…

« Passer d'une vision 'smart city' à une vision 'smart citizen' ». Par cette formule Alain Rallet, universitaire du Réseau innovation territoire mondialisation (RITM – Université Paris Sud) résume la position des intellectuels et de certains opérationnels, présents au 95ème congrès de l'Astee (Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement) sur l'évolution des services publics à l'heure de la révolution numérique.

Un système qui reste à inventer

Si l'on peut d'ores et déjà parler de troisième révolution industrielle, le système économique et social qui va avec est en train de se dessiner, et reste à inventer.

La numérisation des services publics s'est faite avant tout dans un souci d'optimisation et d'économies. Par exemple, Carbon-Blanc (7000 habitants) petite ville de Bordeaux Métropole, déclare avoir réduit de 20% ses charges en supprimant impressions, fax et en réduisant les envois postaux.
Ce sont aussi tous les capteurs des réseaux d'eau qui permettent de repérer les fuites et d'entretenir au plus près des besoins les infrastructures.

« Le numérique aidera aussi à mieux gérer les tensions d'usage de l'eau qui vont augmenter avec le réchauffement climatique. On s'attend à 30 à 40% de baisse de débit sur la Seine » déclare Patricia Blance, directrice générale de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Dématérialiser bouleverse les usages

Mais la place et le rôle des usagers se voient bouleversés par cette dématérialisation : les utilisateurs sont davantage acteurs en allant chercher l'information, de nouveaux services émergent, les modèles économiques changent. IBM gagne des marchés de distribution de l'eau, Blablacar concurrence le train, aux Pays-Bas, Qurrent propose un modèle collaboratif de production et d'échange d'énergie entre individus…

Pour Alain Bourdin, de Lab'urba, Ecole d'Urbanisme de Paris, la gestion publique doit sortir de ses silos et parfois de ses contours territoriaux en inventant des lieux de coopération

nouveaux. Il cite ainsi Turin et Milan qui réfléchissent à des lieux bien placés pour créer des plateformes physiques, permettant de matérialiser les espaces numériques et les rendre ainsi plus sociables et accessibles.

A la convergence des transitions

La participation de tous, la démocratisation des décisions, sont en effet dans les esprits, quand on parle de ville numérique, sans savoir encore toujours comment s'y prendre. Et pourtant « le numérique est à la convergence des transitions démocratique, énergétique et écologique » affirme Franckie Trichet conseiller en charge de l'innovation et du numérique à Nantes Métropole.

La cité du Grand Ouest regorge de projets participatifs qui inventent la ville de demain, comme « Nantes dans ma poche », application mobile développée avec Orange et co-construite avec un collectif de 400 Nantais sur les micro-services au quotidien (le temps d'attente du prochain bus, le menu à la cantine, les alertes voiries…), la plateforme Nantes & Co fait réagir 24h/24 et sans timidité sur les grands et petits projets de la ville.

Plus professionnels, L'Usine du futur et L'Hôpital du futur réinventent la chaîne de production et le parcours du patient, avec l'introduction du numérique, à l'horizon 2025…

Une ouverture dans les deux sens

« Nous n'avons pas la capacité financière de développer un certain nombre de projets et cela ne doit pas être un problème », déclare Alain Turby, vice-président de l'association Opendata France. L'association des maires 2.0 pousse à l'ouverture des données, à condition que cette ouverture se fasse dans les deux sens. « L'opérateur privé doit accepter de nous donner aussi des informations, y compris ceux qui ne sont pas en délégation de service public (DSP) ».

A Lyon, la FING expérimente même de redonner aux particuliers le pouvoir d'usage de leurs données, afin de les laisser imaginer ce qu'ils pourraient en faire. Le Grand Lyon a prêté à cet effet l'espace Le Tuba, dans la gare Part Dieu, où se déroulent rencontres, discussions et co-conception. « Il est en général plus malin de partager » témoigne Daniel Kaplan, délégué général de FING, « le Big Data se fonde sur les 3V : variété, volume, vélocité ».

…. mais qui reste à négocier

Attention cependant « il ne faudrait pas que la propriété des données nous échappe, car les autre étapes d'exploitation seront difficiles », prévient Christian Lévy, inspecteur général au ministère de l'Ecologie, auteur d'un rapport sur les politiques de soutien des innovations dans les services urbains (janvier 2016) : « on ouvre les données dans le cadre d'une DSP, par exemple de transport de cars. Mais les autres opérateurs qui tracent les déplacements, comme Google ou Orange n'ont aucune envie de partager ». Les détenteurs américains de données bien françaises (google, Airbnb…) négocient actuellement avec chaque collectivité.

Dans le flou législatif actuel, chacune fait sa doctrine dans son coin. Au niveau de l'Etat, la délégation interministérielle du numérique a introduit depuis peu les collectivités volontaires aux discussions sur la stratégie nationale. Mais les échanges resteraient limités.

L'association de collectivités Opendata France tente de fédérer les collectivités, ainsi que la Fédération nationale des collectivités locales concédantes et régies (FNCCR) mais les acteurs purement numériques ne connaissent pas la même inertie. Le projet de loi pour une République Numérique pourrait résoudre le problème, si la CMP prévu le 29 juin parvient à un accord.

DOCUMENT 2

Les objets connectés, auxiliaires timides des services publics et de la collectivité

Publié le • Mis à jour le 20/07/2016 • Par **Sabine Blanc**

Les collectivités locales commencent à s'emparer des objets connectés. Ils se multiplient, pour différents secteurs d'application, porté par un engouement marketing.

Les objets connectés sont dans toutes les bouches, à l'attention des particuliers comme des collectivités locales, jusqu'à l'overdose. Pour autant, il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain du marketing car certains constituent de vraies innovations. On peut les classer d'une part en fonction de leur usage : externe, pour un meilleur service rendu aux usagers, ou interne, afin d'améliorer la gestion et le fonctionnement de la collectivité, dans une logique de monitoring, l'un n'étant pas exclusif de l'autre.

Dans les deux cas, des problématiques sont récurrentes : environnement, mobilité, économies de gestion…

A Bordeaux, "nous misons beaucoup sur l'amélioration de la vie quotidienne, afin d'être plus proche du citoyen et donner un accès 24/24 heures à l'administration. Ces services passent de plus en plus par le smartphone, indique Yann Mareschal, cheffe de projets numériques au sein de la DSI. Nous avons par exemple mis en place des outils qui simplifient le quotidien."

Lancée l'année dernière, l'application 4 en 1 Bordeaux ma ville en poche facilite la vie des amateurs de piscine et de bibliothèque, le paiement du parking et permet de signaler des dysfonctionnements. De même, ErDF propose d'installer des tags sur les chantiers pour envoyer des informations sur ces derniers aux habitants concernés.

Capteurs de pollution à bas coût

La métropole de Lyon s'est aussi mis sur le sujet, forte de ses ambitions en matières de "smart city" plaçant les données au coeur de cette politique. L'état d'esprit général ? "Se focaliser sur le service visé plutôt que sur l'outil", résume Emmanuel Gastaud, chef de projet à la DINSI [1] en charge du développement des services numériques.

Son service se penche, entre autres, sur la qualité de l'air, avec une première tentative de capteurs de pollution sur les tramways. "Nous avons travaillé dès le départ avec l'agence Air Rhône-Alpes, l'observatoire pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Rhône-Alpes. L'agence a estimé que les résultats n'étaient pas suffisamment fiables, commente Emmanuel Gastaud, et nous a proposé de faire évoluer le projet en conséquence : "Nous plaçons donc maintenant des capteurs de pollution fixes à bas coût – 1200 euros TTC les deux capteurs – à côté de capteurs officiels pour comparer les résultats. Si l'essai est satisfaisant, nous pourrons les généraliser afin d'avoir des données plus fines, utilisables aussi par la recherche et les citoyens. Les données seraient mises à disposition en lien avec Air

Rhone-Alpes." Ce projet est mené en partenariat avec la société de conseil Exakis et Microsoft.

Son service travaille également sur les poubelles connectées, encore avec Exakis et Microsoft, et leur prestataire actuel. Sur 400 containers environ, dix ont été équipés. Les avantages potentiels sont nombreux :

Les capteurs de taux de remplissage permettent d'optimiser la collecte en adaptant au plus juste le nombre de ramassages aux besoins des usagers et en modifiant l'emplacement des containers selon les usages des habitants. Lors de manifestations, il arrive que les containers soient déplacés ; grâce à la géolocalisation, nous pouvons les retrouver facilement. Les capteurs de température indiquent aussi un éventuel incendie. En fonction de la météo et des événements, nous pourrons aussi à terme faire des prédictions.

Concrètement, une période de grosse chaleur estivale ou un festival se traduira par des containers vite remplis de bouteilles. "Nous n'avons pas d'objectifs chiffrés, précise-t-il mais le retour sur expérience alimentera le cahier des charges au moment du renouvellement du marché de collecte en 2017."

Dans un registre routier, après une phase de test dans une trentaine de communes, voilà 3-4 ans, 250 collectivités, y compris modestes comme Aubinge dans le Cher et ses 336 habitants, ont opté pour la solution de Comatelec qui combine LED et capteurs dans la route pour éclairer uniquement lors du passage de véhicules.

Au total, certifie Philipe Gandon-Léger, directeur des services techniques, c'est "80% d'économies d'énergie", sans pénaliser la sécurité : l'intérêt de la collectivité rejoint celui des usagers. L'éclairage dit "intelligent" est une piste maintenant bien identifiée.

Les smarts grids sont aussi une "tarte à la crème" dans le domaine des objets connectés. L'enjeu est d'optimiser le fonctionnement des réseaux d'énergies et d'eau et d'engendrer ainsi économies d'énergie… et d'argent.

Ces techniques sont encore aujourd'hui au stade du démonstrateur, à l'image de ce que propose Issy-les-Moulineaux avec IssyGrid, aidé de nombreux partenaires privés comme Bouygues, EDF, etc. Difficile donc de connaître à ce stade le retour sur investissement.

Lors du colloque de la FNCCR organisé en décembre sur "données des villes, données des champs", une remarque de Marc Aubry, DG du syndicat Morbihan énergies, avait laissé songeur :

La moitié de la consommation de notre bâtiment doté d'un smart grid vient des serveurs.

Économies

La métropole européenne de Lille (MEL) expérimente aussi l'usage des objets connectés avec un test sur cinq voitures durant quelques mois, accompagnée de WayKonect, une jeune société basée à Euratechnologie, le pôle d'excellence économique dédié aux TIC de la métropole lilloise. "Nous proposons une solution de gestion de flotte de véhicules afin d'aider nos clients à économiser 650 € par an et par véhicule, indique Yassin KORCHI, son co-fondateur. Les données sont relevées directement sur le véhicule et permettent de mesurer

l'ensemble des indicateurs de performance : comportement de conduite, usure des pièces, entretien, sécurité etc. Grâce à notre algorithme et d'après un coefficient d'usure des pièces, nous connaissons le bon moment pour les changer."

"Nous avons déjà une solution avec Orange, qui remonte les kilomètres, complète Sébastien Legillon, chef de service patrimoine mobilier à la MEL. Celle de WayKonect a des fonctionnalités plus orientées sur l'éco-conduite et la sécurité : elle s'utilise sur un smartphone, on peut avoir un profil de conduite, un relevé comportemental, une remontée des chocs,..."

Pour lui, l'intérêt de cette expérimentation tient dans la possibilité de faire évoluer le produit :

La start-up se met à l'écoute des besoins de la collectivité. Ainsi, nous aimerions accéder au parc via un système de réservation sur smartphone, avec déblocage des voitures par RFID. Peut-être pourront-ils développer cet outil ? Nous remonterons aussi les problèmes.

Sur les économies générées, difficile de calculer ce qui relève de la solution d'Orange pour le moment, de mesures parallèles prises, comme la fin du "retour à la maison". L'effet "flicage" de l'application, qui trace tous les déplacements, pèse sans doute sur le comportement des agents, moins enclins à utiliser leur véhicule pour effectuer un trajet personnel. En tout, en 2014, 400 000 euros ont été gagnés, sur un parc de 610 véhicules.

Gestion prudente

Le matraquage marketing ne doit pas masquer que ce qui est vrai pour le grand public, l'est aussi pour les collectivités locales : pas d'engouement massif, mais une technique qui fait son chemin, souvent via des phases de test.

Car, et c'est un trait de caractère largement partagé parmi les collectivités locales, le secteur public joue la prudence. GreenMe, une jeune entreprise qui propose des solutions pour optimiser l'ambiance des bureaux et leur efficacité énergétique, en témoigne : "nous travaillons surtout avec de grandes entreprises, seules quelques collectivités se sont montrées intéressées, indique Alexandre Dugazzy, son DG. Elles sont prudentes, et il est normal que la gestion publique le soit. Les délais de rendez-vous sont plus longs." En revanche, il juge que le code de la commande publique ne constitue pas un frein.

Interopérabilité insuffisante, données sous-utilisées

Les freins techniques sont aussi très importants. Yann Mareschal, à Bordeaux, tempère l'impression de maturité que peut donner l'amoncellement d'exemples :

Il y a des objets connectés, mais ils sont insuffisamment exploités, nous n'arrivons pas encore à en tirer tout le parti. Pour cela, il faudrait interconnecter les systèmes d'information.

Et cela n'a rien d'une sinécure, tant l'interopérabilité était loin d'être la préoccupation majeure ces dernières décennies, tout au long du processus de sédimentation des SI.

De plus, les normes de transfert des données des objets connectés sont actuellement l'objet d'une âpre bataille, entre Sigfox, le précurseur des réseaux cellulaires bas débit, et l'Alliance LoRa, qui vient de se créer.

Enfin, aux données des SI s'additionnent de nouvelles sources de données, comme les réseaux sociaux ou les partenaires privés, ce qui rajoute des possibilités de croisements... et de la complexité. "En combinant données des caméras de comptage du trafic et données des réseaux sociaux, nous pourrions fluidifier le trafic, davantage en temps réel, lors de l'Euro 2016", imagine Yann Mareschal. Les données de géolocalisation de téléphonie mobile sont aussi une mine, avec toutefois la limite du respect de la vie privée.

Face aux obstacles techniques actuels, la métropole de Lyon s'est engagée dans un projet de RIA (research and innovation action) européen, bIoTope (Building an IoT OPen innovation Ecosystem for connected smart objects), financé dans le cadre du programme Horizon 2020, consacré à la recherche et l'innovation. Son but est de créer les conditions de l'interopérabilité. "Nous allons définir des pilotes qui seront déployés et utiliser les fruits de la R&D", détaille Emmanuel Gastaud. A terme, les partenaires devront faire évoluer leurs plates-formes, selon les standards définis, espère-t-il.

Pousser les usages, pour l'innovation

La gestion des données se place donc au cœur des enjeux, condition sine qua non d'un pilotage abouti des objets connectés."Il faudrait un administrateur général des données", indique encore Yann Mareschal. Actuellement, la métropole de Lyon et Paris sont les seules collectivités à s'être officiellement lancées dans l'intégration de ces profils.

De façon plus générale, qui dit objets connectés dit compétences techniques, ce qui écarte, à ce stade, les collectivités modestes.

Emmanuel Gastaud, à Lyon, renchérit : "On entend beaucoup d'annonces, des séminaires sont organisés mais je ne vois pas beaucoup d'applications massives dans les collectivités. Elles se déploient surtout dans le domaine industriel. Pourtant les territoires sont fortement concernés. La Métropole de Lyon se positionne en territoire d'expérimentation, précisément pour faire émerger les meilleurs services, au plus près des besoins de la population. Nous en sommes à la phase expérimentale, nous étudions les propositions des prestataires extérieurs et mettons à leur disposition les conditions pour qu'ils puissent tester sur le terrain leurs produits, si le projet nous séduit. Au sein des services de la collectivité, la direction de l'innovation numérique est là pour accompagner les directions métier à faire émerger des initiatives dans leur domaine." Et de souligner : "c'est à nous aussi, direction de l'innovation numérique, de pousser ces usages et définir la stratégie et le cadre." On peut aussi penser que tout le monde n'a pas forcément intérêt à la transparence sur certaines données, à l'instar de la pollution.

DOCUMENT 3

Les promesses à double tranchant de la ville intelligente

Publié le • Mis à jour le 30/04/2014 • Par **Sabine Blanc**

La smart city, c'est le beurre et l'argent du beurre, en théorie : une gestion plus efficiente et démocratique au bénéfice des usagers et de la collectivité. Toutefois cette théorie demande à passer le cap de l'épreuve. Faute d'avoir toujours le recul pour soupeser en connaissance de cause avantages et inconvénients, certaines limites sont déjà cernées.

La smart city, ou ville intelligente, regorge de promesses qui varient selon son promoteur et la définition qu'il a de l'intelligence : un Cisco ne va pas toujours mettre en avant les mêmes avantages qu'un sociologue qui interroge cette notion très marketée. Avancées de gestion et avantages pour les usagers se recoupent parfois. Encore faut-il savoir de quel usager l'on parle. Petite revue d'atouts plus ou moins théoriques.

Ecologie - La smart city permettrait d'améliorer la qualité environnementale, grâce à un recours intensif aux smart grids – réseaux intelligents – bardés de capteurs renvoyant des quantités de données/informations qui sont analysées.

Ainsi, la ville d'Isssy-les-Moulineaux a lancé en 2012 IssyGrid, sous la houlette de Bouygues immobilier qui coordonne la dizaine d'acteurs engagés (Microsoft, ERDF, etc). Il s'agit du « premier réseau d'énergie intelligent à l'échelle d'un quartier ». Concrètement, les habitations ont été équipées de compteurs communicants, qui « permettent de recueillir en temps réel des données sur la consommation globale d'énergie et d'optimiser la gestion du réseau. Pour chaque foyer, les factures individuelles pourront être établies sur la base des consommations réelles et, à terme, la plupart des interventions chez le client s'effectueront à distance, sans prise de rendez-vous et sans avoir besoin d'être chez soi. » L'éclairage public et des bureaux doivent aussi bénéficier de ces retombées. Ainsi, « les candélabres du quartier Seine Ouest ont été équipés de capteurs permettant de graduer l'éclairage public en fonction de la circulation, de l'heure ou des saisons, ce qui génèrera pour la Ville d'Issy-les Moulineaux des économies substantielles sur un poste qui représente, selon l'ADEME, 40% en moyenne de la facture d'électricité d'une collectivité », avance la ville.

Pour le moment, aucun chiffre sur le retour sur investissement n'est fourni, et pour cause, justifie Guillaume Parisot, chef du service innovation de Bouygues Immobilier : « personne n'a encore répondu à la question du modèle économique des smart grids, c'est le but du projet d'y répondre. L'échelle du quartier implique différents usages et types d'énergies, on manque de données à ce sujet. La ville, l'énergie et le numérique sont trois compétences à marier qu'aucun acteur ne possède ensemble ». Basse ou haute, aucune hypothèse n'a été bâtie, « personne n'est capable de modéliser », répète-t-il. En guise d'exemple concret d'impact, il évoque la mutualisation d'une machine à laver par deux étudiants – mais a-t-on besoin de smart grids pour cela ?- ou la réduction de la consommation d'un aquarium. En insistant, il évoque deux sources de valeur : le lissage de la consommation et l'optimisation de la gestion de l'appel de puissance.

Les dix acteurs impliqués ont mis chacun 250 000 euros sur la table, hors RH, précise-t-il. Pour autant, « ce n'est pas de la philanthropie, on est convaincu du business model, mais ce n'est pas simple. » Il en veut pour preuve la singularité de ce projet, réalisé « ad hoc, ce qui est rare chez Bouygues, et collaboratif ». Le peu d'éléments actuels ne les empêchera pas de lancer cette année une offre commerciale.

Au-delà du manque de recul, le coût de l'investissement invite à s'interroger sur les barrières économiques à l'entrée de ces innovations qui excluent les villes plus modestes.

Risques liés à la sécurité - L'avantage des compteurs intelligents pour les usagers est aussi très controversé. L'UFC-Que choisir dénonce ainsi la « surenchère commerciale ». Le suivi des consommations en temps réel, facteur de responsabilisation des usagers, ne sera finalement pas inclu gratuitement. Sans compter les risques liés à la sécurité des systèmes qui permettent par exemple d'indiquer aux voleurs que vous êtes absents. La Cnil a également tiqué sur l'intrusion dans la vie privée.

La réduction des embouteillages et de la pollution liée est aussi un classique des smart grids. Mais comme le soulignait Daniel Kaplan, le délégué général de la Fondation pour l'Internet Nouvelle Génération (FING), « on a raison de vouloir optimiser la circulation automobile en prévoyant les embouteillages à l'avance ; mais si de nouvelles solutions de déplacement n'émergent pas en même temps, la fluidification du trafic produira ce qu'elle a toujours produit par le passé : l'afflux de nouveaux véhicules sur la route. »

Pour répondre à cette critique, la ville intelligente promeut aussi le télétravail et les téléservices. Ce dernier point est aussi une façon d'augmenter la « performance » du service public, pour reprendre une terminologie récente.

Performance de l'e-administration - L'e-administration est un des autres gros piliers de la smart city. Dans un contexte de crises des finances publiques, il faut faire mieux avec moins, explique le think tank libéral L'Institut de l'entreprise dans son livre blanc sur le sujet : « Les TIC permettent ainsi de faire baisser les coûts de certains services publics tout en conservant un niveau de qualité inchangé, et parfois supérieur en accroissant leur personnalisation (e-administration, guichet unique, accessibilité universelle). La numérisation de nombre de services entraîne aussi leur rationalisation et la disparition de doublons. Selon le plan présentant la stratégie britannique de services publics en ligne, le même service opéré via une technologie numérique coûte cinquante fois moins cher que le service en face à face, trente fois moins cher que par échange postal et vingt fois moins cher que par échange téléphonique. »

Il faudra évaluer avec les années si cette cure d'amaigrissement des RH ne se fait pas effectivement au détriment de l'usager. Les déboires de La Poste ou de Pôle Emploi invitent à relativiser ce point de vue. « La fusion a déshumanisé notre métier. Nos relations avec les usagers se sont anonymisées, racontait une conseillère de Pôle Emploi. Il n'y a plus d'agence de proximité, le temps d'entretien a été considérablement raccourci et les demandeurs d'emploi doivent faire l'essentiel de leurs démarches par Internet avant de pouvoir rencontrer un conseiller. Pour certains demandeurs d'emploi, ça va, ils maîtrisent Internet, mais pour d'autres c'est plus compliqué et ce sont souvent les chômeurs en plus grande difficulté. » Ce témoignage témoignait d'une des limites de l'e-administration : elle suppose des agents et des usagers à l'aise avec ces outils. Or un fort taux de connexion et d'équipements en terminaux

de toutes sortes n'induit pas forcément d'être un usager avisé, surtout si les services sont mal conçus. Et il faudra aussi assurer la sécurité des données des usagers.

Une ville plus sûre - La smart city se veut aussi une réponse aux problèmes de sécurité, de la délinquance aux incendies, en s'appuyant sur l'analyse prédictive de grandes quantités de données. New York a ainsi mis en place un outil baptisé WindyGrid dans le cadre de son projet SmartData. « Cet outil présente une vue unifiée des données opérationnelles dans une seule interface graphique conviviale, qui permet aux utilisateurs (citoyens, agents de sécurité etc.) d'effectuer des requêtes et recevoir des alertes et mises à jour automatiques, rapporte L'Atelier. WindyGrid comprend plus d'une douzaine de types de données : appels 911 (urgences), tweets publics, données des opérations d'urgence, de localisation des bus, flux vidéo de caméras de surveillance etc. Un projet pilote pour lutter contre les rongeurs dans la ville a été lancé pour démontrer que l'analyse prédictive permet de lutter plus efficacement contre certains problèmes urbains. L'algorithme mis en place identifie et analyse 31 types d'appels 911 clés qui peuvent prédire l'activité des rongeurs 7 jours à l'avance et permettre d'intervenir avant une invasion. » Dans la même veine, le logiciel PredPol anticipe le lieux des crimes en moulinant des statistiques, et la police peut ainsi renforcer ses effectifs sur ces zones à risque, non sans arrière-pensée budgétaire.

Mais la dystopie guette, comme le suggère le projet de ville trop intelligente, conçu par les artistes JooYoun Paek et David Jimison. La smart city pourrait être hostile envers les « indésirables » qui suscitent parfois la crainte des citoyens plus aisés, qui sont pourtant aussi des usagers de la ville. Ils imaginent un banc capable de reconnaitre les SDF et de les repousser en s'inclinant. On peut imaginer la même chose avec les sans-abris qui squattent les bornes d'abonnement d'Autolib' – une forme d'intelligence dans la réappropriation des équipements urbains qui ne conviendra sans doute pas à tout le monde.

Le risque d'une surveillance accrue contre la volonté des citoyens point aussi. « Pour Saskia Sassen, nous devons travailler "à urbaniser les technologies plutôt que d'utiliser des technologies qui désurbanisent la ville", résume Hubert Guillaud sur InternetActu. Les technologies déployées dans la ville doivent être adaptables… La ville doit pouvoir être hackée ! Sinon, nous risquons de tuer leurs capacités d'adaptation qui ont fait leur force à travers les siècles. Par exemple, à Wellington, en Nouvelle-Zélande, on a installé un dispositif de vidéosurveillance pour contrôler les accidents de voiture. Consultée, la population a approuvé cette technologie globalement positive. Puis, bien plus tard, lors de la mise à jour du logiciel, les concepteurs ont introduit un système de reconnaissance faciale, qui a pu être utilisé par la police pour reconnaître les délinquants. Et bien sûr, la population n'a pas eu à se prononcer pour une simple mise à jour du logiciel. »

Une ville plus démocratique - Devenues intelligentes, les villes permettraient un retour aux sources de l'idéal démocratique, au sens étymologique : le pouvoir du peuple. L'open data, ou ouverture des données publiques, est ainsi au coeur des politiques des villes intelligentes et cristallise le polarisme politique de la smart city, à la fois managée comme une entreprise, mais aussi plus transparente et participative. Les citoyens peut en tirer partie pour développer des services adaptés à leurs besoins. DontEat.at récupère ainsi les violations au code de la santé publique des restaurants, ce qui permet d'éviter ceux à l'hygiène douteuse. A Oakland, les citoyens ont demandé à leur ville ses données budgétaires et les ont analysées pour mieux les comprendre et les discuter.

Le crowdfunding, c'est-à-dire le financement par les citoyens, est aussi utilisé pour certains projets, souvent en complément d'autres fonds. Par exemple des habitants de Memphis ont rassemblé 75000 dollars pour une piste cyclable, sur 4,5 millions de budget total. Après avoir réussi à financer ainsi à gratte-ciel, un entrepreneur de Bogota vise carrément le financement entière d'une ville, avec la possibilité pour les citoyens de soumettre leurs idées, en plus des leurs deniers.

Toutefois, cette pratique peut aller à l'encontre de la démocratie et de l'intérêt général, comme le souligne Ethan Zuckerman, le directeur du Center for civic media au prestigieux MIT de Boston. « Mais les parcs ne sont pas des produits, ce sont des biens publics. Et c'est là où mes interrogations à propos du crowdfunding commencent. [...] Il faut éviter ce discours selon lequel le crowdfunding est un remède à l'inaction et aux échecs du gouvernement. Le crowdfunding urbain favorise probablement les quartiers riches au détriment des quartiers pauvres. Les habitants des quartiers pauvres ont moins d'argent à dépenser là-dedans et ils sont moins susceptibles d'avoir un accès à Internet ».

Ces dispositifs renforceraient donc la ville à deux vitesses, dans le sens d'une classe moyenne supérieure à fort capital culturel.

De plus, comme le souligne l'Institut de l'entreprise, « en donnant à la participation trop d'importance, on risque de surestimer le temps que les citoyens seront prêts à consacrer à la ville. Seules les personnes familières des technologies adhèreront à cette techno-participation, tandis que le risque est grand que les citadins, conservant une approche utilitariste, ne se mobilisent que ponctuellement. ». A ce titre, le nom de la plate-forme de crowdunding utilisé à Memphis est révélateur : In your back yard, « dans votre jardin ». Pas celui du voisin.

Et s'il est vrai que « la publication par les villes sur leur site Internet des informations liés à leur fonctionnement peut engendrer un contrôle accru de la part des citoyens, la transparence incitant les villes à une conduite plus vertueuse », il ne faudrait pas aussi alimenter sans justification la défiance, par exemple faute d'une intermédiation pédagogique comme à Oakland. Publier les données sur les finances locales n'est que l'étape 1 d'un processus dans lequel les journalistes, entre autres, ont tout leur rôle à jouer.

DOCUMENT 4

Remettre le citoyen au centre de la ville intelligente

Publié le • Mis à jour le 29/03/2016 • Par **Sabine Blanc** •

Un rapport du Nesta, une organisation britannique dédiée à l'innovation, invite à faire marche arrière sur l'approche initiale de la smart city, trop techno-centrée et aux résultats peu probants.

Enfin, serait-on tenté de dire : le Nesta, une organisation britannique dédiée à l'innovation, a publié un rapport prônant de mettre le citoyen au centre de la ville intelligente, après une première phase trop techno-centrée. Baptisé « Repenser la smart city depuis ses fondements », il s'ouvre par un bilan mitigé.

« Il existe peu de doutes sur le fait que les vagues successives de technologies continueront à transformer la façon dont les villes sont gérées. Mais les partisans de la smart city font souvent face à la critique », indique le document. En effet, selon le texte, ces derniers sont accusés « de se soucier davantage des outils que des gens ; de se concentrer trop sur la recherche de nouvelles technologies plutôt que trouver des technologies qui résolvent des problèmes urgents ; de mettre l'accent sur le marketing et la promotion aux dépends de preuves tangibles et de l'expérimentation dans le monde réel. Du coup, de nombreuses smart cities ont échoué à remplir leurs promesses, associant coûts élevés et faible retour sur investissement ».

Le rapport résume les quatre principales erreurs constatées :

- « Commencer par la technologie plutôt que les problèmes urbains » ;
- « Utilisation ou production insuffisante de preuves » ;
- « Manque de connaissances sur la façon dont les autres essayent d'améliorer les villes » ;
- « Faible rôle de l'engagement citoyen ».

Le rapport se veut être un guide de bonnes pratiques, avec des nombreux exemples. La troisième partie est ainsi consacrée à « l'usage des technologies participatives pour répondre aux challenges urbains » : développer l'économie collaborative, le crowdsourcing de données, l'intelligence collective, etc.

La quatrième partie illustre la façon dont « les technologies numériques peuvent aussi donner aux citoyens les moyens de s'occuper directement des sujets qui sont importants pour eux : ils peuvent utiliser des capteurs à bas coût pour cartographier et mesurer leurs communautés, prendre connaissance de problèmes et faire pression sur les autorités pour apporter des changements ; ils peuvent crowdfunder des projets qui leur tiennent à cœur ; enfin ils ont la possibilité de donner de leur temps et de partager leurs compétences pour améliorer leur communauté ».

Prudente, l'étude rappelle en conclusion une autre limite importante de la ville intelligente : son incapacité à passer à l'échelle. « Toutefois, pour le moment, nombre d'exemples parmi les plus prometteurs débutent, à petite échelle, et s'ils sont complètement intégrés, ils le sont à la périphérie plutôt qu'au cœur des stratégies de smart city. »

Finies les folles promesses de naguère, quand, en 1997, le Smart Cities World Forum prévoyait 50 000 smart cities partout dans le monde d'ici 2007. Faute de passage à l'échelle, les mirobolantes retombées économiques, chiffrées en milliards par certains, pourraient rester lettre morte.

DOCUMENT 5

Smart city : la formation des agents, un passage obligé pourtant négligé

Publié le • Mis à jour le 13/07/2016 • Par **Arnaud Garrigues, Sabine Blanc**

La rareté des formations ne facilite pas la montée en compétences des collectivités dans le domaine de la smart city . Au-delà de la technique, l'aspect managérial s'avère primordial.

« La formation ? C'est un véritable enjeu, il est urgent de faire quelque chose ! Nous avons déjà laissé beaucoup de monde au bord du chemin. En 2016, je dis stop : priorité à l'apprentissage, à la sensibilisation, à la pédagogie ». Norbert Friant, responsable du service numérique de la ville et de la métropole de Rennes, déplore qu'il soit encore difficile de se former correctement sur les enjeux complexes de la smart city, à la frontière de la technique, du juridique, du management, de l'économie, de l'urbanisme, etc. Il s'agit pourtant de la condition sine qua non pour garder la maîtrise des projets.

Rares diplômes

Il n'est pas le seul. « Nous avons senti une demande monter, exprimée assez fortement, depuis cinq ans que je travaille avec des collectivités », indique Maryse Carmes, responsable pédagogique d'un nouveau certificat de spécialisation du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), « innovations territoriales et données numériques ». Ce diplôme, lancé en avril 2015, est l'un des rares de longue durée en France. « Les personnes se forment dans des séminaires très courts, alors qu'une formation diplômante est nécessaire : ces métiers doivent être reconnus et clarifiés », justifie-t-elle. Ce certificat en complète un autre, sur la ville intelligente et le développement durable.

Cycles courts

Jusqu'à présent, faute d'offre suffisante, la tendance est à la formation sur le tas, sous forme de veille ou d'échanges entre territoriaux. S'y ajoutent des cycles courts, qui portent sur des aspects parcellaires. Ainsi, le CNFPT propose déjà une offre sur l'open data et les « fab labs ». Il a également mis en place une formation d'une dizaine de jours sur la smart city en général. Quant à l'Institut national des études territoriales, il en organise ponctuellement.

Une montée en compétences

Par-delà la technique, la montée en compétences porte avant tout sur le management, qui doit s'adapter à l'évolution de la gouvernance. « L'enjeu est de gérer de nouvelles formes de relations avec le privé. Cela ne relève pas uniquement du contractuel : il faut savoir collaborer pour innover ensemble, gros et petits, voire avec des acteurs plus informels, de type collectif citoyens, hackers, makers, témoigne Emile Hooge, consultant et directeur de Nova7, agence spécialisée dans l'innovation urbaine et les stratégies territoriales. Ces savoir-faire sont parfois compliqués à développer. Des territoriaux sont très innovants mais ils se donnent un

cadre de travail contraignant, par crainte juridique et volonté de bien faire, afin de respecter les valeurs du service public ».

Dans ce contexte, un profil apparaît comme clé, celui de chef de projet, professionnel qui dispose d'une vision d'ensemble des enjeux et est à même de « dialoguer avec les élus et les agents dans les services, pour faire l'interface », conclut Maryse Carmes.

Focus

De nouveaux métiers émergent

La ville fait sa mue et, avec elle, les métiers. Outre le rôle central de chef de projet d'ensemble, de nouvelles fonctions apparaissent, aux appellations souvent anglo-saxonnes, en complément des profils traditionnels de la direction des systèmes d'information. Ainsi, Paris et le Grand Lyon ont nommé des administrateurs généraux des données (« chief data officers »), chefs d'orchestre des précieuses données. Des professionnels amenés à travailler avec des « data scientists », chargés de résoudre des problèmes en s'appuyant sur les données. Le « Journal du Net » listait aussi début 2016 des métiers en lien avec l'internet des objets ou les aspects juridiques, soulignant qu'« il n'y en a pas que pour la technique ». Et de citer Alexandre Pelletier, qui travaille pour une filiale du groupe indien Tata : « Nous aurons besoin de sociologues, voire d'ethnologues de la smart city qui puissent savoir faire voyager les technologies selon la culture des pays. »

DOCUMENT 6

Smart city, smart passoire potentielle

Publié le • Mis à jour le 06/07/2014 • Par Sabine Blanc

Les villes "intelligentes" reposant sur un recours massif au numérique, la sécurité des données en est donc un enjeu central. Bon sens et anticipation sont deux mots-clés pour assurer une sécurité optimale et maitriser le budget.

Smart city : les clés de la ville intelligente

Le très attendu jeu vidéo *Watch dogs* met en scène un héros hacker qui prend le contrôle de la ville en pénétrant dans ses systèmes d'information. Un clic sur son mobile et zou, l'électricité saute dans toute la ville (à 2'30) :

Une fiction ? Pas entièrement, pour Stéphane Bortzmeyer, architecte systèmes et réseaux. "Je suis raisonnablement certain que 99 % des déploiements actuels ignorent complètement la sécurité et qu'on s'en apercevra dans un an, deux ans, quand ce sera piraté. Pour vous donner une idée de l'absence de sécurité, vous pouvez être certain que vous aurez ce type d'échanges :

- Journaliste : parlez-moi un peu de la sécurité de votre système

- Monsieur Sérieux : ne vous inquiétez pas, tout est sécurisé."

Nice ridiculisée - Cette assertion au pifomètre provocateur prend toute sa saveur après avoir vu l'enquête d'Envoyé spécial, diffusée le 5 juin, sur les objets connectés qui forment le fameux Internet des objets.

On y voit le maire de Nice, Christian Estrosi, assurer que les systèmes déployés dans le cadre de la "smart city", sujet sur lequel la ville se veut en pointe, sont parfaitement sécurisés. Il perd de sa superbe, jusqu'à interrompre l'entretien, quand la journaliste lui explique qu'il est possible de récupérer des données de carte bancaire et de payer son parking avec ou encore d'éteindre les lampadaires à la luminosité modulable selon le passage et la lumière, le tout en une demi-heure et une connexion WiFi.

Cisco, qui a déployé ces outils en partenariat avec d'autres entreprises, et un des principaux opérateurs de la smart city, a par la suite persisté : pas de faille de sécurité d'après les audits effectués avant et après.

Et pourtant : données non chiffrées transitant par WiFi entre le smartphone et le serveur, connexion au serveur sans certificat d'authentification… : la sécurité semble en effet avoir été le cadet des soucis. Ironie bis, en mars 2014, Cisco avait lancé un concours doté de 300 000 dollars sur le thème de la sécurité de l'Internet des objets. Ironie ter, nous avions contacté, avant cet épisode, Urbiotica, l'entreprise espagnole qui conçoit les capteurs des lampadaires, en leur demandant s'il était possible de parler à la personne en charge de la sécurité de leurs produits. On nous avait dans un premier temps répondu qu'ils ne pouvaient pas répondre car

"ils ne sont pas spécialistes sur le sujet". En insistant ("comment vous assurez-vous que vos produits sont sécurisés ?"), nous avons eu une réponse assez détaillée et rassurante[1]. Recontacté, la société ne nous a pas répondu. Elle fait partie aussi du consortium Thinkglobal qui a effectué les audits de sécurité.

Lors d'une table ronde sur la ville intelligente organisée dans le cadre du récent colloque de la FNCCR dédié au numérique, Stéphane Meynet, chef de projet sécurité des systèmes industriels de l'ANSSI, l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, s'est aussi amusé à décrire les petites blagues de leurs équipes d'audit lorsqu'elles testent par exemple des panneaux à messages variables comme ceux que l'on voit en ville ou sur les routes : "pour sensibiliser les acteurs, on met sur les panneaux d'affichage électronique 'l'ANSSI vous souhaite une bonne route ou bonne journée... '" Une personne plus malveillante aurait pu mettre : "épidémie de gale, la ville est évacuée", et provoquer une belle panique.

Responsabilité juridique de la collectivité - Comme ces exemples hétérogènes le montrent, la notion de sécurité appliquée à la smart city met en réalité en oeuvre une variété de techniques, souvent sans fil, du RFID au NFC, en passant par le WiFi, utilisées pour des projets très différents : pass permettant d'accéder à différents services – piscine, bibliothèque, transport -, "réseaux intelligents" ("smart grids"), mobilier urbain connecté...

"Les smart cities en sont à la phase d'expérimentation. C'est donc bien maintenant qu'il faut prendre en compte le sujet de la cybersécurité et l'intégrer dans le projet. Après, on pourra plus difficilement le faire. On est dans le bon timing, indique Stéphane Meynet. Aujourd'hui, il y a certes un surcoût pour intégrer la cybersécurité, mais si on ne le fait pas maintenant, il faudra le faire demain, car les menaces sont réelles. Les coûts seront alors bien plus importants car il y aura des difficultés techniques pour déployer les mesures. Plus la cybersécurité sera prise en compte tôt, moins cela coûtera cher et plus on sera efficace ; cela oblige à mieux concevoir les installations, à se poser des questions pour éviter d'aller dans de fausses directions."

En cas de problème, rappelle-t-il, la collectivité peut être responsable d'un point de vue juridique : "la cybersécurité est de la responsabilité des gens en charge de l'infrastructure, ce n'est pas forcément l'opérateur de télécom, tel ou tel fournisseur. Dans le cadre d'une smart city, cela peut être la collectivité territoriale."

Danger de l'externalisation - Se poser des bonnes questions est un bon point de départ, plus que de prévoir des montagnes de budget. "Aucun système n'est sûr à 100%, assure Yann Mareschal, chef de projets numériques à la Mairie de Bordeaux. Il faut moduler la sécurité selon le contexte". Deux remarques de bon sens qui sont la marque d'un interlocuteur qui ne vous prend pas pour un imbécile. Si Bordeaux fait partie des villes qui ont développé une expertise en interne, d'autres communes sont plus démunies : "L'externalisation des prestataires est un problème, estime Bruno Spiquel, entrepreneur et bidouilleur expert ès maison connectée, qui connait bien les interlocuteurs locaux dans le cadre de ses activités dans son FAI associatif. Les collectivités savent juste de quoi elles ont envie et ce dont elles ont besoin, quoi qu'actuellement, elles en soient surtout au stade de l'envie, elles n'ont pas de compétences en interne sur la sécurité. Et l'Anssi n'est pas assez proactive, elle intéresse les gens déjà sensibilisés. Les prestataires doués pour la sécurité ne savent pas rédiger les appels d'offre et y répondre." Il file la métaphore BTP : "sur un enrobé bitume, cela ne viendrait à l'idée de personne de rayer la ligne "concassé"... "

« Pas d'obstacle théorique pour faire de la sécurité - "Il n'y a pas d'obstacle théorique pour faire de la sécurité, poursuit Renaud Lifchitz, ingénieur en sécurité spécialisé dans les ondes radio, qui a démontré les failles de sécurité des cartes bleues NFC et du pass Vigik. Quand la préoccupation est présente dès le début, les systèmes sont bien faits, avec de bons protocoles. Le problème vient surtout de la multiplication des normes qui ne prennent pas toujours bien en compte cet aspect. S'il y a un défaut d'implémentation, il est possible de faire un patch ; si c'est un défaut de design, il faut tout refaire".

Pour prendre un parallèle simple, si vous achetez une Twingo alors que vous allez avoir des triplés, c'est un défaut de design, il faut racheter l'auto. Si vous allez avoir un seul enfant, c'est un défaut d'implémentation, l'installation d'un siège bébé suffira. "La difficulté est de rajouter une couche de sécurité sur du sans fil", complète Claude Tetelin, directeur technique du Centre National de Référence RFID (CNRFID).

Toutes les failles n'ont pas des conséquences graves. "Sur le service "piscine", un clone de la carte permettrait seulement de frauder, il n'y a pas de données personnelles, on peux s'en servir pour passer le tourniquet de piscine autant de fois qu'il reste d'entrées sur le compte de l'utilisateur victime du clonage", indique Yann Maréschal pour illustrer cette échelle de sensibilité. A quelques euros la place, il y a peu de chances pour qu'un malfaiteur concentre son attention sur ce système, sauf à avoir un groupe de férus de natation désireux d'économiser des tickets (et même là, le risque n'est pas démesuré).

En revanche, il peut être plus intéressant de cloner des pass Navigo : "Faire un badge Navigo coûte 300 à 400 euros", détaille Claude Tetelin, mais c'est un peu plus ardu que de vendre des tickets à la sauvette : "les concepteurs sont bien conscients des problèmes, la sécurité est adaptée. Un émulateur de paiement sur smartphone est en revanche beaucoup plus complexe à sécuriser", indique-t-il.

Au passage, le fait qu'il n'y ait pas de données personnelles ne veut pas forcément dire que la sécurité des données peut être plus légère, comme l'exemple du lampadaire niçois ou des panneaux d'affichage le montre.

De même, GrDf ne s'amuse pas à laisser des données envoyées par son nouveau "compteur intelligent" se promener en clair car elles sont plus sensibles en matière de vie privée : "Nous avons vu d'après les retours d'expérience dans d'autres pays qu'il y a une réelle inquiétude, nous avons donc rencontré la Cnil. Les données du compteur au système d'information sont chiffrées, avec le standard AES 128 bits (solide, ndrl)", indique Isabelle Drochon, pilote opérationnelle du projet. Toutefois, nuance Stéphane Bortzmeyer, « le problème n'est pas tellement entre le capteur ou compteur et le système d'information, mais que l'humain accède au système d'information à distance. Comme souvent, la cryptographie sert d'excuse magique, en oubliant tous les autres endroits où un pirate peut attaquer, par exemple, il peut pirater le système d'information, souvent pas sécurisé. L'écoute sur le câble, contre lequel la cryptographie protège bien, n'est qu'un des dangers. »

Infrastructures critiques - Les compteurs intelligents, l'une des briques des "smart grids", sont particulièrement sensibles pour deux raisons : ils peuvent relever d'opérateurs d'importance vitale, et sont des systèmes d'acquisition de données qui peuvent être connectés à des systèmes industriels sensibles. Bien pratique, la centralisation et la mutualisation ouvrent potentiellement un gros danger : faire tomber simultanément plusieurs systèmes . La séparation des réseaux est a contrario facteur de résilience.

"On mutualise des réseaux télécom pour la gestion de l'énergie, de l'eau et du transport. Quel sera l'impact le jour où ces réseaux auront une défaillance, panne ou attaque ?, interroge Stéphane Meynet. Certains choix vont être structurants et l'analyse de risques, qui doit être menée, n'est pas la chose la plus évidente à réaliser. Cela conditionne pourtant un projet de plusieurs années,avec des conséquences potentielles sur le long terme."

La récente loi de programmation militaire vise justement à renforcer la sécurité des systèmes critiques, indique-t-il encore, et une proposition de directive européenne a été faite dans ce sens. En parallèle, l'Anssi et son grand frère européen l'Enisa (European Union Agency for Network and Information Security) travaillent sur le sujet, avec par exemple la production d'un rapport sur les smart grids ou sur la cybersécurité des systèmes industriels.

Sécurisé et user-friendly : la quadrature du cercle ? - La question vise aussi à détermine s'il est possible de faire des services agréables à utiliser, une des promesses de la ville intelligente, tout en garantissant une sécurité optimale.

"Depuis l'arrêté Cnil de juillet 2013, les administrations peuvent utiliser un même identifiant pour toute une famille de services. Mais, bien souvent, chaque service est encore géré séparément par la collectivité, si bien que l'utilisateur doit utiliser des identifiants et mots de passe différents pour chacun de ses comptes lorsqu'il se connecte à distance. Nous réfléchissons au guichet unique, c'est-à-dire l'organisation de la fédération des identités en toute confiance, une sorte de "mon service public local". La gouvernance est un enjeu majeur et compliqué. Mais ce chantier est aujourd'hui fondamental dans les administrations, car le risque d'une authentification spécifique à chaque service est de pousser les usagers au crime en prenant le même mot de passe à chaque fois."

Une collectivité pourra faire tous les efforts pour sécuriser un système, l'utilisateur final joue aussi son rôle. Et il est bien connu que le problème est entre la chaise et le clavier : un mot de passe de type 123456, le plus courant, ruine bien des efforts.

DOCUMENT 7

Eau, déchets : les ingénieurs face à la transition numérique

Publié le • Mis à jour le 13/07/2016 • Par Hélène Huteau

Comment le numérique profite aux services publics ? Du 31 mai au 3 juin, à Issy-les-Moulineaux, les congressistes de l'ASTEE ont débattu sur les évolutions à attendre de la collectivité 2.0 ; les démarches possibles et les marches à ne pas rater…

Chiffres-clés

« Passer d'une vision 'smart city' à une vision 'smart citizen' ». Par cette formule Alain Rallet, universitaire du Réseau innovation territoire mondialisation (RITM – Université Paris Sud) résume la position des intellectuels et de certains opérationnels, présents au 95ème congrès de l'Astee (Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement) sur l'évolution des services publics à l'heure de la révolution numérique.

Un système qui reste à inventer

Si l'on peut d'ores et déjà parler de troisième révolution industrielle, le système économique et social qui va avec est en train de se dessiner, et reste à inventer.

La numérisation des services publics s'est faite avant tout dans un souci d'optimisation et d'économies. Par exemple, Carbon-Blanc (7000 habitants) petite ville de Bordeaux Métropole, déclare avoir réduit de 20% ses charges en supprimant impressions, fax et en réduisant les envois postaux.

Ce sont aussi tous les capteurs des réseaux d'eau qui permettent de repérer les fuites et d'entretenir au plus près des besoins les infrastructures.

« Le numérique aidera aussi à mieux gérer les tensions d'usage de l'eau qui vont augmenter avec le réchauffement climatique. On s'attend à 30 à 40% de baisse de débit sur la Seine » déclare Patricia Blance, directrice générale de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Dématérialiser bouleverse les usages

Mais la place et le rôle des usagers se voient bouleversés par cette dématérialisation : les utilisateurs sont davantage acteurs en allant chercher l'information, de nouveaux services émergent, les modèles économiques changent. IBM gagne des marchés de distribution de l'eau, Blablacar concurrence le train, aux Pays-Bas, Qurrent propose un modèle collaboratif de production et d'échange d'énergie entre individus…

Pour Alain Bourdin, de Lab'urba, Ecole d'Urbanisme de Paris, la gestion publique doit sortir de ses silos et parfois de ses contours territoriaux en inventant des lieux de coopération

nouveaux. Il cite ainsi Turin et Milan qui réfléchissent à des lieux bien placés pour créer des plateformes physiques, permettant de matérialiser les espaces numériques et les rendre ainsi plus sociables et accessibles.

A la convergence des transitions

La participation de tous, la démocratisation des décisions, sont en effet dans les esprits, quand on parle de ville numérique, sans savoir encore toujours comment s'y prendre. Et pourtant « le numérique est à la convergence des transitions démocratique, énergétique et écologique » affirme Franckie Trichet conseiller en charge de l'innovation et du numérique à Nantes Métropole.

La cité du Grand Ouest regorge de projets participatifs qui inventent la ville de demain, comme « Nantes dans ma poche », application mobile développée avec Orange et co-construite avec un collectif de 400 Nantais sur les micro-services au quotidien (le temps d'attente du prochain bus, le menu à la cantine, les alertes voiries…), la plateforme Nantes & Co fait réagir 24h/24 et sans timidité sur les grands et petits projets de la ville.

Plus professionnels, L'Usine du futur et L'Hôpital du futur réinventent la chaîne de production et le parcours du patient, avec l'introduction du numérique, à l'horizon 2025…

Une ouverture dans les deux sens

« Nous n'avons pas la capacité financière de développer un certain nombre de projets et cela ne doit pas être un problème », déclare Alain Turby, vice-président de l'association Opendata France. L'association des maires 2.0 pousse à l'ouverture des données, à condition que cette ouverture se fasse dans les deux sens. « L'opérateur privé doit accepter de nous donner aussi des informations, y compris ceux qui ne sont pas en délégation de service public (DSP) ».

A Lyon, la FING expérimente même de redonner aux particuliers le pouvoir d'usage de leurs données, afin de les laisser imaginer ce qu'ils pourraient en faire. Le Grand Lyon a prêté à cet effet l'espace Le Tuba, dans la gare Part Dieu, où se déroulent rencontres, discussions et co-conception. « Il est en général plus malin de partager » témoigne Daniel Kaplan, délégué général de FING, « le Big Data se fonde sur les 3V : variété, volume, vélocité ».

…. mais qui reste à négocier

Attention cependant « il ne faudrait pas que la propriété des données nous échappe, car les autre étapes d'exploitation seront difficiles », prévient Christian Lévy, inspecteur général au ministère de l'Ecologie, auteur d'un rapport sur les politiques de soutien des innovations dans les services urbains (janvier 2016) : « on ouvre les données dans le cadre d'une DSP, par exemple de transport de cars. Mais les autres opérateurs qui tracent les déplacements, comme Google ou Orange n'ont aucune envie de partager ». Les détenteurs américains de données bien françaises (google, Airbnb…) négocient actuellement avec chaque collectivité.

Dans le flou législatif actuel, chacune fait sa doctrine dans son coin. Au niveau de l'Etat, la délégation interministérielle du numérique a introduit depuis peu les collectivités volontaires aux discussions sur la stratégie nationale. Mais les échanges resteraient limités.

L'association de collectivités Opendata France tente de fédérer les collectivités, ainsi que la Fédération nationale des collectivités locales concédantes et régies (FNCCR) mais les acteurs purement numériques ne connaissent pas la même inertie. Le projet de loi pour une République Numérique pourrait résoudre le problème, si la CMP prévu le 29 juin parvient à un accord.

DOCUMENT 8

Les intelligences de la smart city

Publié le • Mis à jour le 01/09/2014 • Par **Sabine Blanc** •

Le concept des smart cities ou villes intelligentes est très en vogue. Mais qu'entendent exactement ses promoteurs par ce terme ? La définition varie, en fonction du point de vue. D'un côté, une vision techno-centrée, de l'autre une approche par l'humain.

Faire d'Issy-les-Moulineaux une ville « à énergie positive », voilà le but d'IssyGrid, un projet porté par cette commune des Hauts-de-Seine et son maire André Santini avec Microsoft – qui y a son siège – Schneider Electric, Steria et Bouygues Immobilier, exposé jeudi 13 février 2014 lors des TechDays de Microsoft, le grand événement annuel de l'éditeur de logiciel américain, à l'occasion de la keynote sur les objets connectés, la session-reine du jour. Sur le stand « e-administration », on pouvait voir une démo de MaCollectivité, un tableau de bord pour élu, ou bien encore une borne de visio-conférence utilisé par le conseil général des Alpes-de-Haute-Provence pour échanger avec ses administrés et faciliter leurs démarches. Autant d'exemples de ce que peut être la « ville intelligente » ou « smart city », qui s'invite jusque dans la campagne des municipales : fin janvier, Anne Hidalgo, la candidate PS, a promis d'injecter 1 milliard d'euros pour transformer la ville-lumière en ville intelligente. L'idée fait rêver autant les collectivités, qui s'y mettent en vantant leur « leadership » sur le sujet, qu'une poignée de géants de l'informatique, des télécoms et du bâtiment, qui y voient un relai de croissance : les estimations du potentiel de ce marché varient de 15 milliards en 2020 pour Pike Research à 27 milliards en 2016 pour Abi Research. Le terme est apparu dans les années 2000, et pour cause : sa définition consensuelle pourrait se résumer à « ville qui s'appuie sur les TIC pour obtenir une gestion plus efficiente ». Le développement et l'optimisation des réseaux et des quantités de données – d'informations – qu'ils produisent sont au cœur de cette recherche d'efficacité.

Egoûts d'Haussmann et Chili sauce cybernétique - Comme souvent avec les termes de marketing, la réalité qu'ils recouvrent n'est pas entièrement nouvelle. Les cités n'étaient pas « bêtes » avant.

La smart city s'inscrit dans la lignée de l'urbanisme planificateur technocratique né au XIXe siècle qui coïncide avec l'arrivée de l'électricité. C'est, déjà, le temps du développement en réseau, avec l'idée de mieux gérer la ville, mieux la contrôler aussi, dans une logique « top-down », c'est-à-dire que les décisions sont prises par une poignée d'acteurs en haut de la pyramide et répercutés aux échelons inférieurs, à sens unique.

Cette tendance est empreinte de préoccupations hygiénistes auxquelles font écho la réflexion actuelle sur l'environnement. Les travaux du baron Haussmann sont l'exemple le plus fameux, avec la mise en place du réseau moderne des égoûts et d'adduction d'eau potable par l'ingénieur Belgrand.

Comme le rappelle Antoine Picon, ingénieur, architecte et docteur en histoire, dans son stimulant ouvrage Smart cities, théorie et critique d'un idéal auto-réalisateur, elle puise aussi

dans la cybernétique, née durant la Seconde guerre mondiale, en particulier sous l'impulsion de Nobert Wiener.

Ce courant analyse le monde en terme de systèmes et étudie les interactions entre eux pour déduire les façons de les contrôler. Etymologiquement, le terme vient « du mot grec kubernesis, qui signifie au sens figuré l'action de diriger, de gouverner. » « Si la ville peut s'assimiler à un organisme complexe, à un mixte d'organisation humaine et d'infrastructure technique, pourquoi ne pas envisager de la gérer et d'orienter son développement à la façon dont on peut conduire un char, piloter des avions ou mener des politiques d'équipements stratégiques ?, résume Antoine Picon. Et pourquoi, alors, ne pas envisager également une salle de contrôle urbanistique, sur le modèle des postes de commandement militaire, où s'afficheraient les informations nécessaires au pilotage de la ville ? »

Il donne en exemple la ville de Los Angeles qui a mis en place un tel dispositif au début des années 60, ou le projet Cybersyn dans le Chili de Salvador Allende la décennie suivante, projet avorté par le putsch de 1973. C'était en quelque sorte la smart city avant l'heure (du marketing).

Business, transports, communications, eau… - En fonction des intérêts des acteurs de ce marché, la définition connaît des nuances notables. D'un côté, les gros opérateurs économiques se situent plutôt dans le prolongement de la ville comme salle de contrôle. Ils ont une approche top-down et se focalisent sur une poignée d'enjeux. « IBM a même conçu un "indice d'intelligence" des villes qui lui permet de mesurer la performance de chaque ville selon 7 critères : services publics urbains, "citoyens" (éducation, santé, sécurité…), business, transports, communications, eau, énergie. Amsterdam s'y compare à Paris, New York, Copenhague, Tokyo… », indiquait Daniel Kaplan, le délégué général de la Fondation Internet nouvelle génération (FING).

Toutes performances censés dégraisser le mammouth administratif, qui optimise aussi ses RH grâce à l'e-administration.

Dans son rapport Smart cities, le très libéral Institut de l'entreprise, qui compte dans son conseil d'administration des hauts dirigeants d'IBM, Schneider electrics, EDF…, insiste aussi sur la place des entreprises : une smart city doit « favoriser les entreprises de la smart city et l'émergence de business model associés » (proposition 8).

L'archétype de cette vision s'incarne – si l'on puit dire, tant l'humain en semble absent – dans les villes nouvelles de Masdar ou du quartier New Songdo, créés ex nihilo respectivement dans l'émirat d'Abou Dabi et en Corée du Sud.

Cohésion sociale, souffrance sociale, désaffection démocratique… - Toutefois, cette définition est remise en question. « Et le doute surgit : est-ce bien selon ces critères que les villes doivent se comparer ?, poursuivait Danie Kaplan. On a raison de travailler là-dessus, bien sûr. Mais beaucoup d'élus et de citadins s'accorderont sans doute sur le fait que les qualités uniques d'une ville, ou les problèmes les plus lourds qu'elle rencontre, sont pour la plupart d'un autre ordre : la cohésion sociale et le rapport entre les communautés, la souffrance sociale, le prix du foncier et la ghettoïsation, la sécurité, la désaffection démocratique, la vie culturelle, le maintien des commerces dans les quartiers…

La technologie peut-elle aider à resserrer le tissu social et le rendre plus résilient ? Mais un tel projet s'adresse au citoyen, tandis que celui de la ville servicielle s'adresse au consommateur. »

À rebours de la vision techniciste, une ville intelligente serait donc une ville qui part des citoyens pour devenir plus humaine, tout simplement. En ce sens, la nouveauté est dans « une intelligence collective d'un type nouveau qui permet une réflexion et une action collective, la ville est un organisme vivant d'un genre nouveau. IBM n'en prend pas la mesure, ce n'est pas leur problème, à personne d'ailleurs, cela dépasse les constructions institutionnelles traditionnelles », estime Antoine Picon.

Cette smart city privilégie la décentralisation, le contrôle par les citoyens, l'ouverture. « Une meilleure utilisation des technologies se concentrera davantage sur la coordination que sur la commande, sur un système évolutif ouvert plutôt que sur un système stable et fermé », résume Richard Sennett, sociologue. Il souligne également l'importance d'une forme de bazar urbain : « Les processus sociaux informels sont le génie de la ville – la source d'innovation économique et le fondement d'une vie sociale excitante. La technologie doit contribuer à donner à la ville cette énergie informelle, et le peut, si nous envisageons nos nouveaux outils technologiques comme des moyens de mettre en place les systèmes ouverts de la ville ».

Low cost et old school - Poussant encore plus loin cet anthropocentrisme, le chercheur et critique des techniques Evgeny Morozov considère que la ville intelligente ne recourt pas forcément à la technologie. Lors d'une conférence à Paris sur le sujet, il a évoqué le cas de Vancouver, une grande ville canadienne. Ses trottoirs ne sont pas souillés par des crottes de chien, alors que les gens ont des canidés. Une smart city mettrait des capteurs pour bipper quand les chiens font leurs déjections, alors que Vancouver a préféré encourager le civisme. Une solution guère innovante d'un point de vue technique, mais qui s'est révélée plus efficace et moins coûteuse. Cette piste est d'autant plus à réfléchir qu'elle évite un écueil potentiel des smart cities : laisser sur le bord du trottoir les citoyens « digital illiterate ». « Tout le monde peut pianoter sur un smartphone, constate Antoine Picon, mais la smart city est une ville qui demande plus d'intelligence de choix ».

DOCUMENT 9

La ville intelligente, une big mother en puissance ?

Publié le • Mis à jour le 30/04/2014 • Par **Sabine Blanc**

Bardée de capteurs de données censés améliorer nos vies urbaines, la smart city est aussi un fantastique vecteur potentiel de surveillance. Un aspect que, faut-il s'en étonner, mettent rarement en avant ses promoteurs.

Comme les dieux du Mont Olympe, les managers de la cité scrutent une représentation miniature holographique de la ville et de ses habitants. Au lieu de nuages atmosphériques, leur aire est posée dans un nuage computationnel. Leur omniscience ne vient pas de la divinité mais d'un réseau massif de capteurs capables apparemment de tracer tout, les chutes de pluie, les embouteillages, même les mouvements des citoyens individuels. Par le contrôle à distance des infrastructures et l'expédition instantannée de transpondeurs, ils possèdent une omnipotence qu'aucun maire n'a jamais eu. Surtout, l'ordre est maintenu dans cette vision du futur ouvertement paternaliste. Les résidents de la Shangai de 2020 se sont rendus aux gardiens derrière les écrans.

Cette dystopie miniature racontée par le chercheur Anthony Townsend dans Smart cities : Big Data, Civic Hackers and the Quest for a New Utopia (Les villes intelligentes : le big data, les hackers civiques et la quête d'une nouvelle Utopie) possède sans nul doute un caractère un provocateur. Mais cette prospective s'ancre dans des réalités techniques déjà à l'oeuvre aujourd'hui : la ville intelligente présente un fort potentiel de surveillance puisqu'elle vise à s'appuyer sur des masses de données, entre autres personnelles, pour améliorer la vie urbaine.

Puces RFID et caméras - Cette question concerne particulièrement l'approche de la smart city telle que les grands opérateurs, Cisco, IBM, etc., la conçoivent : la ville comme un tableau de bord que l'on gère via des infrastructures centralisées qui analysent des millions de données issues des réseaux, comme les « smart grids », mais aussi via des capteurs branchés sur les objets du quotidien, le tout relié à Internet. Ce qu'on appelle « l'Internet des objets ». Pour reprendre l'expression de l'auteur de science-fiction Alain Damasio, « c'est pas Big Brother, c'est Big Mother ! »

La question de la surveillance se pose indépendamment des questions de sécurité des données. Elle n'obère pas non plus le fait que des technologies de notre quotidien, à commencer par les téléphones mobiles, permettent déjà de surveiller de façon massive. Au contraire, elle prolonge la problématique dans la conception même des villes.

Le nouveau quartier d'affaires de Songdo, en Corée du Sud, représente l'archétype de la ville ubiquitaire : les caméras scrutent les rues pour ajuster l'éclairage en fonction du nombre de passants, le trafic est monitoré en analysant les données des puces RFID embarquées sur les voitures et les bus, la consommation d'énergie, d'eau, etc.

En France, des expérimentations dans ce sens commencent. Nice a investi dans un « boulevard connecté » expérimental : « 200 capteurs en plein centre-ville installés en haut des lampadaires, dans la chaussée, sur des containers ». Issy-les-Moulineaux ou Le Havre développent des smart grids à l'échelle de quartiers, sans parler des fameux compteurs communicants Linky qui renseignent sur la consommation d'électricité en temps réel.

La valeur est dans les données - Citoyens, entreprises et force publique, le tryptique induit une surveillance potentielle très étendue. Il y a d'abord celle des citoyens par les entreprises privées.
« En gros, la course au business model qu'on peut déployer à grande échelle est en cours, avec des partenariats publics-privés qui sont vraiment le seul modèle économique viable dans de nombreuses situations. Et pour les villes, comme vous savez, il s'agit, je ne dirais pas de pactes avec le diable, mais de la création de zones grises, dès lors que vous avez des données produites par les villes et les citoyens. Potentiellement, c'est là que réside la grande valeur pour le partenaire privé. Désormais, la question est de savoir quelles précautions les villes ont besoin de prendre pour se protéger elles-mêmes, et leurs citoyens, de toute mauvaise réutilisation ou redistribution des données », résumait Anthony Townsend. Face à des budgets au régime maigre, les partenariats public-privé paraissent ainsi inévitables pour les investissements lourds.

Des exemples de surveillance intrusive sont déjà connues. « A Wellington, en Nouvelle-Zélande, on a installé un dispositif de vidéosurveillance pour contrôler les accidents de voiture, rapporte Hubert Guillaud sur InternetActu. Consultée, la population a approuvé cette technologie globalement positive. Puis, bien plus tard, lors de la mise à jour du logiciel, les concepteurs ont introduit un système de reconnaissance faciale, qui a pu être utilisé par la police pour reconnaître les délinquants. Et bien sûr, la population n'a pas eu à se prononcer pour une simple mise à jour du logiciel. »

Daniel Kaplan, délégué général de la Fing (Fondation Internet nouvelle génération), évoque encore « le péage urbain dynamique de Londres ou d'Amsterdam, fondé sur des technologies de surveillance impitoyablement intrusives (le réseau de caméras de vidéosurveillance à Londres, la géolocalisation obligatoire aux Pays-Bas). Doit-on atteindre l'objectif environnemental au prix des libertés ? L'intelligence d'un système dispense-t-il d'en interroger les valeurs ? Finalement, les Néerlandais ont répondu par la négative et forcé leur législateur à revenir sur ce choix. »

Il est facile d'imaginer les dérives possibles : une compagnie d'assurance pourrait récupérer les données pour en déduire le type de conduite de l'assuré et adapter la tarification en fonction. Et si vous avez un arrêt maladie, on pourra voir si vous utilisez votre auto. Si vous divorcez et que votre femme/mari vous accuse de l'avoir trompé(e), ces mêmes données de déplacement constituent une preuve éventuelle d'une faute.

NSA et loi de programmation militaire - Le scandale des écoutes de la NSA et les interrogations sur le volet écoute de la loi de programmation militaire invitent aussi à s'interroger sur les dérives potentielles venues de la puissance publique : aujourd'hui on collecte les métadonnées des mails et des appels auprès des fournisseurs d'accès à internet (FAI) et des grands services en ligne ; demain, exigera-t-on des données de déplacement auprès des opérateurs de la smart city ?

Sans aller jusque-là, les puces sur les bancs que l'on aperçoit dans cette vidéo de Nice, ville connectée selon Cisco, pourraient aussi alerter la police dès qu'un occupant « indésirable », un SDF par exemple, y reste trop longtemps. Les mouvements de foule sont aussi facilement repérables.
L'administration pourrait aussi être scrutée, par les citoyens ou en son sein même, de façon encore plus précise qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Précautions contractuelles - Dans ce contexte, la rédaction des contrats et des conditions générales d'utilisation des services doit être soigneusement encadrée.
À Nice, on assure qu'aucune « donnée personnelle et nominative des citoyens n'est captée dans le cadre de l'expérimentation. Tel que défini par la convention de partenariat encadrant le projet, l'ensemble des données collectées pour les thématiques expérimentées reste la propriété de la Métropole Nice Côte d'Azur. Toutes les données urbaines sont enregistrées dans un entrepôt de données dont la gestion est assurée par la métropole et non par un tiers et bénéficient de tous les mécanismes de sécurité mis en place. »

ErDF rappelle de son côté, dans le cas de Linky, que « toutes les données de consommation sont cryptées dès la source. ERDF garantit ainsi la protection de ces informations personnelles qui sont la propriété du client ».
La Cnil en avait souligné en 2013 le danger pour le respect de la vie privée et émis des recommandations, comme le consentement « libre, éclairé et spécifique » pour les mesures, les recueils de données les plus intrusives. ErDF assure les avoir suivies, tout comme celles de l'Anssi, l'agence nationale en charge de la sécurité informatique.

La lisibilité des conditions générales d'utilisations (CGU) est donc un enjeu capital : un usager devrait pouvoir savoir facilement si un service qu'on lui propose est intrusif et le refuser ou l'accepter en connaissance de cause [(1)]. Il apparaît ainsi nécessaire que que les collectivités qui s'engagent dans ce type de contrat y soit attentives et s'arment juridiquement en conséquence face à ces nouvelles problématiques.

Cnil aux pouvoirs limités - Les autorités chargées de veiller au respect de la vie privée doivent montrer leur vigilance. En l'occurrence il s'agit donc de la Cnil en France, dont les moyens restent limités en regard de l'accumulation des sujets relevant de son champs de compétences.
La CNIL, avec ses consoeurs européennes, a « rendu un avis concernant l'utilisation de ces puces RFID et la Commission européenne préconise également la réalisation d'une évaluation d'impact sur la vie privée en cas d'utilisation de puce RFID en vue d'évaluer les incidences de leur mise en œuvre sur la protection des données à caractère personnel et le respect de la vie privée. »

Pendant ce temps, les technologies continuent d'être déployées. La faiblesse des amendes que la Cnil peut infliger en cas de manquement est aussi une limite : 150 000 euros, une paille face aux enjeux qui se chiffrent en milliards.

Biens communs et frugalité - Ces précautions semblent insuffisantes face aux risques car elles ne remettent pas en cause les conditions de la surveillance potentielle : infrastructure technique et mode de gouvernance.
La chercheuse Valérie Peugeot invite à considérer les données comme des biens communs gérés avec davantage de frugalité : « Si on trouve des controverses sur l'usage de la donnée, en revanche son contrôle, l'intérêt de la donnée n'est pas discuté. Les deux visions de la

Smart City ne proposent ni l'une ni l'autre une utilisation plus frugale de la donnée. » Elle suggère de s'inspirer des logiques contributives et distribuées du logiciel libre, où tout le monde peut lire le code, l'utiliser, le modifier et reverser à la communauté les nouvelles versions. Pour les données valorisées par des acteurs privés, elle propose d'« imagin(er) une cogestion entre l'utilisateur du service et l'entreprise. »

Quelques projets explorent cette question de la gouvernance publique-privé des données, comme le projet MiData en Grande-Bretagne ou MesInfos en France. « Il faut rendre acteur le citoyen par un apprentissage collectif, avance Norbert Friant, responsable du service aménagement et usages du Numérique à Rennes Métropole et Rennes, pour mesurer le degré d'acceptance, c'est notre vision de la smart city. La souveraineté des données est un sujet très important, avec la mise en place de data centers publics. »

Le sociologue Richard Sennet abonde aussi dans le sens de Valérie Peugeot. « Sennett a demandé s'il était possible pour les usagers des technologies d'en être aussi d'une certaine manière les créateurs, si le design et le développement d'algorithmes pouvait être crowdsourcé, par exemple, rapporte Frances Coppola, éditrice associée dans un magazine sur l'économie. Les applications open source (techniquement et juridiquement similaire au logiciel libre, ndlr) permettent cela, et de nos jours, n'importe qui peut construire une application, semble-t-il. Mais la technologie de la smart city demeure un champ de spécialistes, avec une connaissance des solutions détenues par les grands fournisseurs. Le challenge pour les habitants des smart cities consiste à reprendre le contrôle de leur propre technologie à ses fournisseurs. Et pour ce faire, ils ont besoin de la comprendre. »

Cette approche pose donc in fine la question de l'éducation : si le code informatique est le nouveau latin, que ne l'enseigne-t-on pas de façon massive pour donner au citoyen les moyens de sa maîtrise ?

DOCUMENT 10

Les objets connectés, auxiliaires timides des services publics et de la collectivité

Publié le 20/07/2016 • Par **Sabine Blanc**

Les collectivités locales commencent à s'emparer des objets connectés. Ils se multiplient, pour différents secteurs d'application, porté par un engouement marketing.

Les objets connectés sont dans toutes les bouches, à l'attention des particuliers comme des collectivités locales, jusqu'à l'overdose. Pour autant, il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain du marketing car certains constituent de vraies innovations. On peut les classer d'une part en fonction de leur usage : externe, pour un meilleur service rendu aux usagers, ou interne, afin d'améliorer la gestion et le fonctionnement de la collectivité, dans une logique de monitoring, l'un n'étant pas exclusif de l'autre.

Dans les deux cas, des problématiques sont récurrentes : environnement, mobilité, économies de gestion…

A Bordeaux, "nous misons beaucoup sur l'amélioration de la vie quotidienne, afin d'être plus proche du citoyen et donner un accès 24/24 heures à l'administration. Ces services passent de plus en plus par le smartphone, indique Yann Mareschal, cheffe de projets numériques au sein de la DSI. Nous avons par exemple mis en place des outils qui simplifient le quotidien."

Lancée l'année dernière, l'application 4 en 1 Bordeaux ma ville en poche facilite la vie des amateurs de piscine et de bibliothèque, le paiement du parking et permet de signaler des dysfonctionnements. De même, ErDF propose d'installer des tags sur les chantiers pour envoyer des informations sur ces derniers aux habitants concernés.

Capteurs de pollution à bas coût

La métropole de Lyon s'est aussi mis sur le sujet, forte de ses ambitions en matières de "smart city" plaçant les données au coeur de cette politique. L'état d'esprit général ? "Se focaliser sur le service visé plutôt que sur l'outil", résume Emmanuel Gastaud, chef de projet à la DINSI [1] en charge du développement des services numériques.

Son service se penche, entre autres, sur la qualité de l'air, avec une première tentative de capteurs de pollution sur les tramways. "Nous avons travaillé dès le départ avec l'agence Air Rhône-Alpes, l'observatoire pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Rhône-Alpes. L'agence a estimé que les résultats n'étaient pas suffisamment fiables, commente Emmanuel Gastaud, et nous a proposé de faire évoluer le projet en conséquence : "Nous plaçons donc maintenant des capteurs de pollution fixes à bas coût – 1200 euros TTC les deux capteurs – à côté de capteurs officiels pour comparer les résultats. Si l'essai est satisfaisant, nous pourrons les généraliser afin d'avoir des données plus fines, utilisables aussi par la recherche et les citoyens. Les données seraient mises à disposition en lien avec Air

Rhone-Alpes." Ce projet est mené en partenariat avec la société de conseil Exakis et Microsoft.

Son service travaille également sur les poubelles connectées, encore avec Exakis et Microsoft, et leur prestataire actuel. Sur 400 containers environ, dix ont été équipés. Les avantages potentiels sont nombreux :

Les capteurs de taux de remplissage permettent d'optimiser la collecte en adaptant au plus juste le nombre de ramassages aux besoins des usagers et en modifiant l'emplacement des containers selon les usages des habitants. Lors de manifestations, il arrive que les containers soient déplacés ; grâce à la géolocalisation, nous pouvons les retrouver facilement. Les capteurs de température indiquent aussi un éventuel incendie. En fonction de la météo et des événements, nous pourrons aussi à terme faire des prédictions.

Concrètement, une période de grosse chaleur estivale ou un festival se traduira par des containers vite remplis de bouteilles. "Nous n'avons pas d'objectifs chiffrés, précise-t-il mais le retour sur expérience alimentera le cahier des charges au moment du renouvellement du marché de collecte en 2017."

Dans un registre routier, après une phase de test dans une trentaine de communes, voilà 3-4 ans, 250 collectivités, y compris modestes comme Aubinge dans le Cher et ses 336 habitants, ont opté pour la solution de Comatelec qui combine LED et capteurs dans la route pour éclairer uniquement lors du passage de véhicules.

Au total, certifie Philipe Gandon-Léger, directeur des services techniques, c'est "80% d'économies d'énergie", sans pénaliser la sécurité : l'intérêt de la collectivité rejoint celui des usagers. L'éclairage dit "intelligent" est une piste maintenant bien identifiée.

Les smarts grids sont aussi une "tarte à la crème" dans le domaine des objets connectés. L'enjeu est d'optimiser le fonctionnement des réseaux d'énergies et d'eau et d'engendrer ainsi économies d'énergie… et d'argent.

Ces techniques sont encore aujourd'hui au stade du démonstrateur, à l'image de ce que propose Issy-les-Moulineaux avec IssyGrid, aidé de nombreux partenaires privés comme Bouygues, EDF, etc. Difficile donc de connaître à ce stade le retour sur investissement.

Lors du colloque de la FNCCR organisé en décembre sur "données des villes, données des champs", une remarque de Marc Aubry, DG du syndicat Morbihan énergies, avait laissé songeur :

La moitié de la consommation de notre bâtiment doté d'un smart grid vient des serveurs.

Économies

La métropole européenne de Lille (MEL) expérimente aussi l'usage des objets connectés avec un test sur cinq voitures durant quelques mois, accompagnée de WayKonect, une jeune société basée à Euratechnologie, le pôle d'excellence économique dédié aux TIC de la métropole lilloise. "Nous proposons une solution de gestion de flotte de véhicules afin d'aider nos clients à économiser 650 € par an et par véhicule, indique Yassin KORCHI, son co-fondateur. Les données sont relevées directement sur le véhicule et permettent de mesurer

l'ensemble des indicateurs de performance : comportement de conduite, usure des pièces, entretien, sécurité etc. Grâce à notre algorithme et d'après un coefficient d'usure des pièces, nous connaissons le bon moment pour les changer."

"Nous avons déjà une solution avec Orange, qui remonte les kilomètres, complète Sébastien Legillon, chef de service patrimoine mobilier à la MEL. Celle de WayKonect a des fonctionnalités plus orientées sur l'éco-conduite et la sécurité : elle s'utilise sur un smartphone, on peut avoir un profil de conduite, un relevé comportemental, une remontée des chocs,..."

Pour lui, l'intérêt de cette expérimentation tient dans la possibilité de faire évoluer le produit :

La start-up se met à l'écoute des besoins de la collectivité. Ainsi, nous aimerions accéder au parc via un système de réservation sur smartphone, avec déblocage des voitures par RFID. Peut-être pourront-ils développer cet outil ? Nous remonterons aussi les problèmes.

Sur les économies générées, difficile de calculer ce qui relève de la solution d'Orange pour le moment, de mesures parallèles prises, comme la fin du "retour à la maison". L'effet "flicage" de l'application, qui trace tous les déplacements, pèse sans doute sur le comportement des agents, moins enclins à utiliser leur véhicule pour effectuer un trajet personnel. En tout, en 2014, 400 000 euros ont été gagnés, sur un parc de 610 véhicules.

Gestion prudente

Le matraquage marketing ne doit pas masquer que ce qui est vrai pour le grand public, l'est aussi pour les collectivités locales : pas d'engouement massif, mais une technique qui fait son chemin, souvent via des phases de test.

Car, et c'est un trait de caractère largement partagé parmi les collectivités locales, le secteur public joue la prudence. GreenMe, une jeune entreprise qui propose des solutions pour optimiser l'ambiance des bureaux et leur efficacité énergétique, en témoigne : "nous travaillons surtout avec de grandes entreprises, seules quelques collectivités se sont montrées intéressées, indique Alexandre Dugazzy, son DG. Elles sont prudentes, et il est normal que la gestion publique le soit. Les délais de rendez-vous sont plus longs." En revanche, il juge que le code de la commande publique ne constitue pas un frein.

Interopérabilité insuffisante, données sous-utilisées

Les freins techniques sont aussi très importants. Yann Mareschal, à Bordeaux, tempère l'impression de maturité que peut donner l'amoncellement d'exemples :

Il y a des objets connectés, mais ils sont insuffisamment exploités, nous n'arrivons pas encore à en tirer tout le parti. Pour cela, il faudrait interconnecter les systèmes d'information.

Et cela n'a rien d'une sinécure, tant l'interopérabilité était loin d'être la préoccupation majeure ces dernières décennies, tout au long du processus de sédimentation des SI.

De plus, les normes de transfert des données des objets connectés sont actuellement l'objet d'une âpre bataille, entre Sigfox, le précurseur des réseaux cellulaires bas débit, et l'Alliance LoRa, qui vient de se créer.

Enfin, aux données des SI s'additionnent de nouvelles sources de données, comme les réseaux sociaux ou les partenaires privés, ce qui rajoute des possibilités de croisements… et de la complexité. "En combinant données des caméras de comptage du trafic et données des réseaux sociaux, nous pourrions fluidifier le trafic, davantage en temps réel, lors de l'Euro 2016", imagine Yann Mareschal. Les données de géolocalisation de téléphonie mobile sont aussi une mine, avec toutefois la limite du respect de la vie privée.

Face aux obstacles techniques actuels, la métropole de Lyon s'est engagée dans un projet de RIA (research and innovation action) européen, bIoTope (Building an IoT OPen innovation Ecosystem for connected smart objects), financé dans le cadre du programme Horizon 2020, consacré à la recherche et l'innovation. Son but est de créer les conditions de l'interopérabilité. "Nous allons définir des pilotes qui seront déployés et utiliser les fruits de la R&D", détaille Emmanuel Gastaud. A terme, les partenaires devront faire évoluer leurs plates-formes, selon les standards définis, espère-t-il.

Pousser les usages, pour l'innovation

La gestion des données se place donc au cœur des enjeux, condition sine qua non d'un pilotage abouti des objets connectés."Il faudrait un administrateur général des données", indique encore Yann Mareschal. Actuellement, la métropole de Lyon et Paris sont les seules collectivités à s'être officiellement lancées dans l'intégration de ces profils.

De façon plus générale, qui dit objets connectés dit compétences techniques, ce qui écarte, à ce stade, les collectivités modestes.

Emmanuel Gastaud, à Lyon, renchérit : "On entend beaucoup d'annonces, des séminaires sont organisés mais je ne vois pas beaucoup d'applications massives dans les collectivités. Elles se déploient surtout dans le domaine industriel. Pourtant les territoires sont fortement concernés. La Métropole de Lyon se positionne en territoire d'expérimentation, précisément pour faire émerger les meilleurs services, au plus près des besoins de la population. Nous en sommes à la phase expérimentale, nous étudions les propositions des prestataires extérieurs et mettons à leur disposition les conditions pour qu'ils puissent tester sur le terrain leurs produits, si le projet nous séduit. Au sein des services de la collectivité, la direction de l'innovation numérique est là pour accompagner les directions métier à faire émerger des initiatives dans leur domaine." Et de souligner : "c'est à nous aussi, direction de l'innovation numérique, de pousser ces usages et définir la stratégie et le cadre." On peut aussi penser que tout le monde n'a pas forcément intérêt à la transparence sur certaines données, à l'instar de la pollution.

CONCOURS INTERNE ET RESERVE OUVERTS LE 6 AOUT 2016 POUR LE RECRUTEMENT D'ATTACHES D'ADMINISTRATION GENERALE DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

---------⏮⏭--------

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE : REPONSES A 3 A 5 QUESTIONS

DUREE : 3 HEURES COEF : 3

SUJET

Question n°1 : Comment concilier efficacité sécuritaire et libertés individuelles ? (7 points)

Question n° 2 : L'école assure-t-elle sa fonction d'intégration sociale ? (6 points)

Question n° 3 : La justice se réduit – elle au droit ? (7 points)

Concours interne et réservé dattaché du cadre d'administration générale de Nouvelle-Calédonie

2015

REPONSES A 3 A 5 QUESTIONS DE CULTURE GENERALE

DUREE DE L'EPREUVE : 3h

PROPOSITION DE SUJET

Question n°1 : Comment concilier efficacité sécuritaire et libertés individuelles ? (7 points)

Question n° 2 : L'école assure-t-elle sa fonction d'intégration sociale ? (6 points)

Question n° 3 : La justice se réduit – elle au droit ? (7 points)

BAREME DE NOTATION

Les candidats devront organier leurs idées et leur argumentation en dégageant un plan.

Il sera tenu compte dans la notation de la capacité du candidat à :

- contextualiser et problématiser le sujet
- organiser ses idées
- construire et étayer une démonstration
- faire preuve de qualités rédactionnelles (syntaxe, orthographe)

Proposition de correction

Question n° 1: Comment concilier efficacité sécuritaire et libertés individuelles ? (7 points)

Introduction

« L'ordre, et l'ordre seul, fait en définitive la liberté. Le désordre fait la servitude. Seul est légitime l'ordre de la liberté. » Charles Péguy.

Cette citation est souvent utilisée pour justifier l'équilibre nécessaire entre le respect de l'ordre public et une exigence de garantie des libertés individuelles et publiques.

Elle illustre la traditionnelle confrontation entre les droits et les devoirs de chaque citoyen vivant dans une démocratie.

La question de la sécurité revient régulièrement dans le débat public, souvent avec cette formule « de bon sens » estimant qu'un équilibre est nécessaire entre les droits et les devoirs des citoyens.

Dans les périodes plus récentes, la question de l'équilibre entre droits et devoirs, entre exigences de la sécurité publique et respect des libertés, s'est également posée.

Problématique :

Est-il paradoxal de vouloir accorder le pouvoir de l'État et la liberté individuelle ? L'ordre public est-il nécessaire à l'exercice des libertés individuelles ?

Au nom de la sécurité, jusqu'où peut-on limiter l'exercice des libertés ?

La finalité de l'État, qui règle la vie du groupe, va-t-elle de pair avec la finalité de l'individu ? La liberté de l'individu peut-elle s'accomplir dans l'État ? Ont-ils les mêmes intérêts ?

I- Sans sécurité il n'y a pas de libertés

A- L'accroissement des libertés individuelles

- Le but poursuivi dès la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (DDHC) de 1789 était de protéger l 'autonomie de l'individu et ses facultés d'agir que l'Etat se devait de respecter.
    - Article 2 : « Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression ».

- Article 4 : La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi.

- A côté de ces libertés civiles et politiques sont apparues des libertés d'ordre économique avec l'émergence du capitalisme :
  - Libertés d'agir (liberté d'aller et venir, liberté d'entreprendre, liberté contractuelle,…).
  - Libertés de pensée (liberté de conscience et d'opinion, libre communication de pensée, liberté de l'enseignement, liberté d'association, liberté de manifestion).
  - Libertés à contenu économique et social (liberté syndicale, droit de grève).

- L'exercice simultané de ces libertés peut aboutir à des incohérences voire à des incompatibilités d'où la nécessité de prévoir un cadre d'intervention commun.

B- <u>La sécurité : cadre essentiel d'exercice des libertés</u>

- La sûreté est l'un des droits naturels et imprescriptibles de l'homme (article 2 DDHC).

- La sécurité des citoyens est un principe fondé par le contrat social, qui explique que pour empêcher « la guerre de tous contre tous », il est nécessaire que chacun aliène une partie de sa liberté, plus précisément les libertés individuelles, afin de vivre en sécurité.
- La vie sociale exclut la possibilité de l'existence de libertés sans frontières.

- Les fondements du pacte social : l'Etat assure l'égalité de tous dans la jouissance de ses libertés via l'exercice des pouvoirs régaliens (police, justice, défense) qui visent à protéger les citoyens, et par la même leurs libertés.

- Le droit positif s'est attaché à fixer le statut des libertés publiques et ce faisant à les limiter. La déclaration des droits de l'Homme et du citoyen (DDHC) a ainsi affirmé la nécessité d'une telle limitation aux fins d'assurer aux citoyens la jouissance des mêmes droits et d'empêcher les actions nuisibles à la société : Article 10 DDHC "Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi."

- Protection de la société et coexistence des libertés sont donc les deux directives qui fondent la limitation des libertés publiques en France.

- Ces deux principes fondamentaux sont très largement repris par le Conseil d'Etat qui estime qu'une limitation peut être apportée à toute liberté « en vue d'éviter un usage abusif ou contraire aux nécessités de l'ordre public » [CE 7 juillet 1950; Dehaene].

II- Trop de sécurité nuit aux libertés

A- La limitation des libertés par des politiques sécuritaires

- Emergence de plus en plus de problématiques liées à la sécurité ayant donné lieu à des mesures privatives de certaines libertés :
  - Terrorisme : exemples de privation de libertés individuelles
    - A la suite des attentats du 11 septembre, création du « Patriot Act » qui permet de procéder à l'arrestation, de maintenir en détention et à soumettre à des juridictions spéciales tout citoyen non américain suspecté d'activité terroriste.
    - A la suite des attentats Charlie hebdo : décrets d'applications de la loi du 13 novembre 2014 relative à la lutte contre le terrorisme interdiction de sortie du territoire des ressortissants français projetant de participer à des activités terroristes à l'étranger, blocage de sites internet faisant l'apologie du terrorisme).
  - Immigration : Les étrangers font l'objet de mesures restrictives de leurs libertés, notamment la liberté d'aller et venir. Ils doivent ainsi se soumettre à des règles qui peuvent limiter leurs libertés individuelles (visa, titre de séjour, obligation de quitter le territoire). Ces privations visent à assurer l'ordre public.
  - Trafic de drogues (Accroissement de la vidéo surveillance dans les lieux de transports publics).

B- La justice permettant de garantir l'équilibre entre les libertés individuelles et le besoin de maintien de l'ordre public

- Le maintien de l'ordre public étant une nécessité pour l'exercice des libertés, il en découle que, dans certaines circonstances, les libertés peuvent être limitées pour sauvegarder l'ordre public.
- Ce pouvoir de limitation appartient au législateur dès lors que l'article 34 de la Constitution dispose que la loi fixe les règles concernant les garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques et des sujétions imposées par la défense nationale aux citoyens en leur personne et en leur bien.
- Rôle du conseil constitutionnel : appréciation de la proportionnalité entre la limitation des libertés et le besoin de maintien de l'ordre public.

Question n ° 2 : L'école assure-t-elle sa fonction d'intégration sociale ? (6 points)

Introduction :

On attribue traditionnellement à l'école une fonction d'intégration sociale (travaux du sociologue français Émile Durkheim, au début du XXe siècle).

En effet, l'école n'est pas une institution comme les autres. Elle est l'institution par excellence. Non seulement parce qu'elle cristallise l'essentiel des espérances et des inquiétudes de notre temps, mais parce qu'elle est celle qui institue, qui délivre l'instruction.

Mais c'est une institution en crise, menacée dans ses principes et en perpétuelle réforme, qui a subi au cours du siècle dernier des transformations sociales considérables.

Problématique :

Qu'en est-il aujourd'hui de cette fonction ? Le rôle régulateur de l'école au plan sociologique est-il en cours d'affaiblissement ou de restructuration ? Est-ce aux professeurs d'achever le travail de socialisation commencé dans les familles ? Comment concilier cette tâche rendue très délicate par la massification des effectifs scolaires avec la lourdeur des programmes d'enseignement ? La tâche d'instruire ne doit- elle pas demeurer la principale préoccupation de notre système éducatif ? Comment l'école, la famille et la société doivent-elles se répartir la tâche d'éduquer les hommes ?

I. Le rôle traditionnel de l'école :

A : L'école : un carrefour entre la famille et la société

- L'école est indispensable au développement des individus qui ont besoin d'acquis élémentaires comme la lecture et l'écriture, ce pour s'intégrer pleinement à la société. Toutefois, les acquis élémentaires ne cessent de croitre avec l'évolution de la société.

- Le rôle attribué traditionnellement à l'école est d'opérer une médiation entre les valeurs particulières et affectives de la famille et les valeurs collectives et instrumentales de la société. Pour ce faire, un rôle décisif est joué par les enseignants dans le processus d'inculcation de l'ordre social, qui passe notamment par l'assimilation des savoirs scolaires par les élèves.

- La mission de l'école va bien au-delà de la transmission de savoirs et de valeurs. Elle est un véritable vecteur de socialisation. Elle inculque les valeurs et normes

fondamentales (égalité, laïcité, méritocratie,...) mais également la culture du territoire (langues, histoire,...).

- L'école favorise l'intégration professionnelle via la délivrance de diplôme retenu.

B- L'école : un vecteur de socialisation de masse

- L'école est ouverte au plus grand nombre : scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, diversification des filières, mixité.

- L'école s'est également adaptée à l'élévation des qualifications, le niveau global des connaissances augmente (ex : +10,3% d'évolution annuelle concernant les élèves diplômés de l'enseignement supérieur en Nouvelle-Calédonie)

- L'école a vocation à favoriser la mobilité sociale : elle favorise l'égalité des chances par un idéal méritocratique, sans distinction sociale, culturelle ou économique.

- L'école apparaît comme un véritable instrument de paix sociale. Pour qu'elle puisse pleinement jouer cette fonction, il faut continuer à développer une école qui favorise la mixité sociale et ethnique.

Depuis la loi d'orientation du 10 juillet 1989, l'école réaffirme sa mission sociale d'intégration de tous, mais elle doit faire face aux problèmes sociaux les plus divers : chômage, exclusion, grande pauvreté.

II- L'école en crise ?

A- Un rôle d'intégration mitigé

- Le système scolaire ne parvient pas à assurer une totalité égalité des chances : les filières n'ont pas toutes les mêmes débouchées, les établissements d'enseignements n'ont pas les mêmes moyens, ...). De ce fait, le lien social risque de se distendre.

- La réussite scolaire et l'orientation restent influencés par l'origine sociale (les enfants de cadre s'orientent vers des filières longues tandis que les enfants d'ouvriers se destinent davantage vers des filières courtes et professionalisantes).

- Le diplôme n'est plus un gage plein et entier d'accéder à l'emploi escompté.

B- Vers un nouveau rôle de l'école ?

- L'école ne peut ignorer les contrastes socioéconomiques et doit adapter ses enseignements aux réalités actuelles.

- Face à un environnement social de plus en plus dégradé, l'école détient un rôle de plus en plus central.

- Pour autant, l'école ne peut remédier à elle seule à la fracture sociale et aux difficultés économiques.

Conclusion

L'école peut donc être à la fois facteur d'intégration et facteur d'exclusion, notamment dans une situation où la place même du travail dans la socialisation de l'être humain est remise en question.

Un tel constat ne doit toutefois pas conduire à l'inaction. La société n'a sans doute jamais eu autant besoin d'une véritable réflexion politique et sociale sur les enjeux liés à l'éducation.

Question n° 3 : La justice se réduit – elle au droit ?

Introduction

La justice a plusieurs significations selon qu'elle désigne l'institution judiciaire ou le juste en tant que vertu qui définit un idéal moral nous obligeant à obéir et à être équitable.

La loi est l'ensemble des règles établies par une autorité souveraine dans un Etat, règles applicables à tous, qui définit les droits et les devoirs de chacun afin d'organiser l'action des hommes en société.

Problématique :

La justice et la loi règlent donc nos relations en société. Cependant si certaines de ces lois nous paraissent injustes, il nous faut voir ce que serait le monde sans elles. Si la loi n'est pas tout à fait idéale, elle nous permet pourtant de vivre dans un monde plus juste. Néanmoins pour être juste ne faut-il que respecter la loi?

I- Le droit comme condition nécessaire au règne de la justice

A- Le droit incarne ce qui est juste

- Le droit positif est censé incarner la volonté générale du peuple et est dès lors aussi expression de la raison capable de voir l'intérêt général par-delà l'intérêt immédiat et particulier.

- De ce fait, le droit nous apparaît en général juste, car soit en accord avec notre raison ou en accord avec nos valeurs, notre culture.

B- Le droit définit ce qui est juste

- Le juste est ce qui est conforme au droit, tel qu'il est défini par la loi. La justice se matérialise donc d'abord par une institution qui applique des règles de droit.

- Seul le droit apparaît comme légitime par opposition à la force ou au fait, il incarne donc ce qui est juste et s'avère être la réponse à notre désir de justice.
- La justice est une institution qui donne aux lois leur portée concrète .En effet, la justice permet de faire appliquer les lois.

II. Le juste ne se réduit pas à sa définition selon la loi

A. L'application et l'interprétation du droit permettant la mise en œuvre d'une justice

- Le principe d'équité : la loi parce qu'elle s'applique au plus grand nombre, ne peut embrasser l'infinité des situations particulières. Aussi, le rôle du juge s'avère capital puisque c'est à lui que revient la charge d'adapter la loi à une situation donnée.
- La justice doit incarner l'équité, cette vertu qui conduit à considérer, non pas seulement l'acte lui-même, mais encore les circonstances qui l'entourent. Seule cette vertu peut conférer de la souplesse à une loi qui ne constitue jamais qu'un cadre au sein duquel doit se dessiner la décision du juge.
- S'il est impensable qu'un jugement s'opère indépendamment de toute considération concrète, c'est bien parce que l'équité apparaît comme une valeur primordiale.

B- La justice dépasse l'aspect légal

- La justice humaine est parfois imparfaite. Elle peut être complétée par une justice religieuse ou philosophique.
- Au-delà du fait d'appliquer les lois, nous pouvons avoir des comportements de nature à assurer une justice sociale (bénévolat, dons, humanisme, engagements associatifs…).

Conclusion : il pourrait s'avérer être dangereux de réduire le juste à la loi et à la légalité.

Certes le droit est l'un des principaux vecteurs de la justice, mais il n'est pas l'unique.

Réduire le juste à la simple légalité, c'est justifier une obéissance systématique, c'est se dispenser de consulter sa propre conscience et sa raison.

CONCOURS INTERNE ET RESERVE OUVERTS LE 6 AOUT 2016 POUR LE RECRUTEMENT D'ATTACHES D'ADMINISTRATION GENERALE DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

---------⏮ ⏭--------

EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : ANGLAIS

DUREE : 1 HEURE 30 COEF : 1

SUJET

IMF members urge 'growth-friendly' spending, new lending tools

By David Lawder, Reuters, March 2016.

[The International Monetary Fund's steering committee on Saturday urged member countries to boost "growth-friendly" spending and said the Fund should explore new lending tools to help deal with slowing global growth. IMF Managing Director Christine Lagarde said that calmer markets since February had reduced the stress level at the IMF and World Bank spring meetings here, but the outlook was still fraught with downside risks from weak demand, a potential UK exit from the European Union and low oil and commodity prices.

"There was not exactly the same level of anxiety but I think there was an equal level of concern, and a collective endeavor to identify the solution and the responses to the global economic situation," Lagarde told a news conference.

She described the gatherings, along with a Group of 20 finance ministers and central bank governors meeting on Friday, as "collective therapy" to deal with the gloomy prospects. The IMF cut its global growth forecasts earlier this week for the fourth time in a year.]

The International Monetary and Financial Committee (IMFC) said in its statement: "Downside risks to the global economic outlook have increased since October, raising the possibility of a more generalized slowdown and a sudden pull-back of capital flows."

Echoing sentiments from the G20 statement, the 24-member IMFC said countries should "refrain from all forms of protectionism and competitive devaluations, and to allow exchange rates to respond to changing fundamentals."

The committee said a more "forceful and balanced policy mix" was needed to stimulate growth and avoid deflation and emphasized that monetary policy alone was not enough.

"Growth-friendly fiscal policy is needed in all countries," it said, adding that accommodative monetary policies should continue in several advanced economies and structural reforms should be implemented with policies that support demand and help displaced workers.

The statement gave membership backing to Lagarde's campaign for a stronger global financial safety net – a broader set of precautionary financing tools such as IMF credit lines that would reduce reliance on costly reserves for many emerging markets.

QUESTIONS

1. Translate into French the passage in italics between brackets. **(10 marks)**

2. Answer the following questions, using your own words. Write between 60 and 120 words per answer. **(10 marks)**

a) Define "growth-friendly" spending. **(3 marks)**

b) Explain: "*Downside risks to the global economic outlook have increased since October, raising the possibility of a more generalized slowdown and a sudden pull-back of capital flows.*" **(3 marks)**

c) After reading this article, would you say that the economic crisis is behind us? Justify. **(4 marks)**

Proposition de corrigé

1. Traduction. (10 points, voir barème joint)

Samedi, le comité directeur du Fonds Monétaire International a incité les pays membres à promouvoir les dépenses propices à la croissance et a déclaré que le Fonds devrait explorer de nouveaux outils de prêt susceptibles de participer à une meilleure gestion du ralentissement de la croissance mondiale. Christine Lagarde, la directrice générale du FMI a dit que l'apaisement des marchés depuis le mois de février a réduit le niveau de stress aux réunions de printemps du FMI et de la Banque Mondiale ici, mais les perspectives comportent toujours des risques à la baisse à cause d'une faible demande, d'une possible sortie du Royaume Uni de l'Union Européenne, et des bas prix du pétrole et des produits de base.
« Il n'y avait pas exactement le même niveau d'anxiété mais je pense qu'il y avait un niveau d'inquiétude égal, et un effort collectif pour identifier la solution et les réponses à apporter à la situation économique mondiale, » dit Lagarde lors d'une conférence de presse.
Elle a qualifié les rassemblements, avec les ministres des finances du G20 et la réunion de vendredi des gouverneurs des banques centrales, de « thérapie collective » permettant de faire face aux perspectives moroses. En début de semaine, le FMI avait réduit ses prévisions de croissance pour la quatrième fois cette année.

2. Questions. (10 points)

a) « Growth-friendly spending » refers to government investments which are likely to stimulate economic progress. It can consist in different fiscal policies, where companies are less taxed than in the past to allow them to use their benefits to improve or expand their infrastructure or activities. Or governments themselves can allocate public funds to the development of entreprises, thus increasing the number of job opportunities.

(3 points: 1,5 pour l'exactitude de la réponse; 1 pour la qualité de l'anglais; 0,5 pour le respect des consignes)

b) The global economic situation worsened in October 2015, resulting in markets all over the world tending to struggle or even plummeting. There seems to be a global tendency towards a less dynamic economy. Should this trend be confirmed, investors might prefer to keep their money until the situation improves substantially.

(3 points: 1,5 pour l'exactitude de la réponse; 1 pour la qualité de l'anglais; 0,5 pour le respect des consignes)

c) Réponse personnelle. Les 4 points seront répartis de la façon suivante:

- *Respect des consignes (réponse à la question et nombre de mots demandé): 1 point*
- *Qualité de l'anglais: 1 point*
- *Structure du texte et organisation des idées: 1 point*
- *Originalité et pertinence des points de vue exprimés: 1 point*

BAREME DE CORRECTION DE LA VERSION

Nombre de points	Critères d'évaluation pour la compréhension du texte anglais	Critères d'évaluation pour l'expression en français
0 à 2,5 points	- aucune compréhension du texte. - compréhension de quelques éléments seulement.	- texte français incompréhensible. - texte français très confus avec de nombreuses fautes de syntaxe et d'orthographe.
3 à 5 points	- compréhension très superficielle - beaucoup de contresens et de faux sens.	- texte français peu clair, dont le niveau de langue laisse à désirer, et qui comporte des fautes de syntaxe et d'orthographe.
5,5 à 7,5 points	- compréhension acceptable - de rares contresens ; quelques faux sens.	- texte français correct. - peu de fautes de syntaxe et d'orthographe
8 à 10 points	- Très peu d'erreurs de compréhension. -Compréhension parfaite	- vocabulaire et structures recherchés. - aucune faute.
Total sur 10		

La compréhension du texte anglais sera notée sur 10.
L'expression en français sera notée sur 10.
Les deux notes ci-dessus seront additionnées pour produire la note finale de la version, sur 20.

CONCOURS INTERNE ET RESERVE OUVERTS LE 6 AOUT 2016 POUR LE RECRUTEMENT D'ATTACHES D'ADMINISTRATION GENERALE DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

---------- ⏮ ⏭ --------

EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : ESPAGNOL

DUREE : 1 HEURE 30 COEF : 1

SUJET

Dar vida: OMS pide a voluntarios donar sangre para "salvar a los que dependen de ella"

Mañana se celebra el Día Internacional del Donante de Sangre, donde se recuerda la importancia de donar voluntariamente y de tener reservas que salven vidas en momentos de catástrofes o conflictos.

GINEBRA.- La Organización Mundial de la Salud pidió hoy, con motivo del Día Internacional del Donante de Sangre que se celebra mañana, que aumenten los donantes voluntarios y gratuitos, para asegurar que haya reservas suficientes para tratar a "todos aquellos que dependen de la sangre para sobrevivir". "La donación, voluntaria y gratuita de sangre es el acto de dar vida, el mayor regalo que alguien puede dar o recibir", dijo en un comunicado la directora general de la organización, Margaret Chan. Cada año se registran unas 108 millones de donaciones de sangre en todo el mundo, de las cuales el 50 por ciento proviene de los países desarrollados, pese a que representan a un 20 por ciento de la población mundial. Concretamente, la media de donación en los países de mayores ingresos es nueve veces superior a los países más pobres. En este sentido, la OMS destacó que en muchos países la demanda todavía supera a las reservas disponibles, lo que supone un reto a las entidades que se encargan de distribuirla y de asegurar que no se pierda la calidad y la salubridad de la sangre. Pero según la organización, la única manera de asegurar reservas suficientes es mediante "donaciones voluntarias y habituales". "Las donaciones voluntarias, gratuitas y habituales son la base para las reservas seguras de sangre, porque están asociadas a bajos niveles de infecciones, incluyendo VIH y hepatitis, que se podrían transmitir con transfusiones", especificó la OMS en un comunicado. Sangre voluntaria y gratuita En todo el mundo, aún hay 25 países que no consiguen utilizar toda la sangre donada debido a la dificultad para detectar posibles infecciones, porque el material que se utiliza a lo largo de la donación para asegurar la validez de la sangre, está anticuado o es inadecuado. […] La sangre donada se puede utilizar en su totalidad, o separarse y hacer uso de sus componentes, como las células rojas, plaquetas, plasma y otras más. "Una única unidad de sangre puede ser utilizada en beneficio de varios pacientes", explicó la OMS. Las transfusiones de sangre y sus derivados salvan millones de vidas cada año, especialmente durante emergencias como conflictos o catástrofes naturales. Asimismo, las transfusiones permiten que las personas afectadas con enfermedades incurables, puedan tener una mayor y mejor calidad de vida.

Fuente: Emol.com - http://www.emol.com/noticias/Tendencias/2016/06/13/807474/Dia-Internacional-del-Donante-de-Sangre-OMS-pide-a-voluntarios-donar-para-salvar-a-los-que-dependen-de-ella.html

El regalo: *le cadeau* **La media:** *la moyenne* **Los ingresos:** *revenus, recettes* **Superar:** *dépasser, surpasser, surmonter*	**El reto :** *le défi* **Conseguir :** *réussir à* **Una enfermedad :** *une maladie*

I. COMPRENDA (8 points)

1. Explique lo que pidió la Organización Mundial de la Salud.

2. ¿De dónde proviene el 50 por ciento de las donaciones de sangre a nivel mundial?

3. Aclare *(expliquez)* qué consiste el reto *(le défi)* de las entidades que se encargan de distribuir la sangre.

4. Enumere las ventajas que proporcionan las *"donaciones voluntarias, gratuitas y habituales"*

II. EXPRÉSESE (6 points)

5. AU CHOIX:

- ¿Piensa usted que la población en Nueva Caledonia está lo suficientemente concientizada de la necesidad de hacer donaciones de sangre voluntarias, gratuitas y habituales?
- ¿Qué argumentos utilizaría usted para convencer a una persona de la urgencia de hacer donaciones de sangre?

III. TRADUCCIÓN (6 points)

6. Traduzca el fragmento siguiente:
"La sangre donada se puede utilizar en su totalidad, o separarse y hacer uso de sus componentes, como las células rojas, plaquetas, plasma y otras más. "Una única unidad de sangre puede ser utilizada en beneficio de varios pacientes", explicó la OMS. Las transfusiones de sangre y sus derivados salvan millones de vidas cada año, especialmente durante emergencias como conflictos o catástrofes naturales. Asimismo, las transfusiones permiten que las personas afectadas con enfermedades incurables, puedan tener una mayor y mejor calidad de vida."

PROPOSITION DE CORRIGÉ

I. COMPRENDA (8 points)

1. La Organización Mundial de la Salud pidió que aumenten los donantes voluntarios y gratuitos, para asegurar que haya reservas suficientes para tratar a "todos aquellos que dependen de la sangre para sobrevivir".

2. Cada año se registran unas 108 millones de donaciones de sangre en todo el mundo, de las cuales el 50 por ciento proviene de los países desarrollados, pese a que representan a un 20 por ciento de la población mundial.

3. El reto de las entidades que se encargan de distribuir la sangre deben asegurar que no se pierda la calidad y la salubridad de ella.

4. Las ventajas que proporcionan las *"donaciones voluntarias, gratuitas y habituales"* son: **primero**, es la única manera de asegurar reservas suficientes. **Luego**, son la base para las reservas seguras de sangre, porque están asociadas a bajos niveles de infecciones, incluyendo VIH y hepatitis, que se podrían transmitir con transfusiones. **Después**, la sangre donada se puede utilizar en su totalidad, o separarse y hacer uso de sus componentes, así, una única unidad de sangre puede ser utilizada en beneficio de varios pacientes. **A continuación**, las transfusiones de sangre y sus derivados salvan millones de vidas cada año, especialmente durante emergencias como conflictos o catástrofes naturales. **Por fin**, las transfusiones permiten que las personas afectadas con enfermedades incurables, puedan tener una mayor y mejor calidad de vida.

II. Sugerencia de respuesta

- En mi opinión, en Nueva Caledonia, como en la mayoría de los países, a pesar de los proyectos de sensibilización, una buena parte de la población es reticente a hacer donaciones de sangre y esto, por diferentes y variados motivos. Por una parte, la gente tiene miedo a las agujas, además teme ser contaminada, la gente puede tener miedo a ver la sangre; por otro lado, puede haber razones religiosas o culturales.

- Argumentos en favor: las donaciones voluntarias, gratuitas y habituales permiten aumentar la reservas en caso de emergencias o catástrofes; permite salvar vidas, al separase la sangre en sus elementos constituyentes, se pueden atender a varias personas, por fin, las transfusiones permiten que las personas afectadas con enfermedades incurables, puedan tener una mayor y mejor calidad de vida.

III. Traduction (8 points)

Le sang donné peut être utilisé dans sa totalité, ou bien être séparé afin d'utiliser ses composants, comme les cellules rouges, les plaquettes, le plasma et autres. "Une seule unité de sang peut être utilisée au bénéfice de plusieurs patients", a expliqué l'OMS. Les transfusions sanguines et leurs dérivés sauvent des millions de vies chaque année, spécialement durant les urgences comme des conflits ou des catastrophes naturelles. De la même manière, les transfusions permettent que les personnes affectées des maladies incurables, puissent avoir une plus grande et meilleure qualité de vie.

CONCOURS INTERNE ET RESERVE OUVERTS LE 6 AOUT 2016 POUR LE RECRUTEMENT D'ATTACHES D'ADMINISTRATION GENERALE DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

---------⏮⏭--------

EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : DREHU

DUREE : 1 HEURE 30 COEF : 1

SUJET

Pine nemen matre troa xeleuth palahi la qenenöje ne la neköi kawetrewetr ?

Ame la qene wiwi, tre, celë pe hi enehila la qene hnalapa ka aiatrotrohninë së itre hnepe lapa ne la itre kawetrewetr. Ngo ame pe ke ej kö a qene hlapa i trenyiwa, qene hlapa i atre thatre pengöne la aqane mele me aqane waiewekëne la neköi kawetrewetr. Ejehi laka, qene hlapa ne la neköi kawetrewetre hmeje hi la ka qaja hnyawan me qaja hmekun la itre sipu alien la mekuna ne la neköi kawetrewtr.

Ame la kola ithanatan la hne së hna tha öhn, la hne së hna jele haalaqën, la hne së hna thatreine jele nyipicin, la qenenöj, tre, qene hlapa i neköi kawetrewetre hmekuje hi laka ijije troa qaja la itre götrane cili. Ijije hi tro la qene wiwi a qaja trönëne la mekun hna pi troa qaja hnene la itre trengeewekë me itre hnepe hnaewekë. Kola xome la ketre ceitun, kola qaja la ketre hatrene e kola troa kuci qenenöj, hna qaja qene drehu ka hape qëmek. Ame ngöne la hna ujëne qene wiwine la qëmek, tre, enepe patre pi hi sipu alien ej. Ene pe hna wangatrun la hna traqa fë nge hna wangacon la atre traqa fë. Hna pune majemine kö e Drehu laka tro palahi a nyipiewekëne la atre ka traqa hune la hna traqa fë « tha eahuni kö a goeëne la hna traqa ngo loi pe la la traqa i ö. » ame hë e cili, tre, kola olene atrune la traqa ne la atr hune la hnei angeic hna traqa fë. Ame ngöne la qene Drehu kola qaja la « qëmemek » la götrane ga sisitria ne la atr, ene la ialamek, ngo ame kö la hatren, tre, kola amamne la hna huliwa.

Ame la ketre götrane hna cilaxome hnyawane hnene la aqane waiewekë i neköi kamadra, tre, ene la televizio. Kola melë ej e nöjei drai nge ase hë ej nyihnane la ketre götrane la aqana waiewekëne la neköi ka wetrewetr. Ase hë ej humuthe trij la itre ifejicatre. Thëthëhmine hë itre katru maine itre qatr la nyipi aliene la itre hnëqa göi qenenöj. Ame la ifejicatre, tre, ej a xup la ihnimi nekönatr memine lai ka ifejicatre.

Ame la ifejicatre, tre, ej a hamëne kowe la ketre qatr la hnëqa ne ka ini. Ej a ahmitrötrëne ngöne la kola ifejicatrene la qaan la ketre atr. Ej a aceitunëne la göhnëne la atr memine la ketre tepolo. Qaane lo kola ha nyiqane nanazij trootro la aqane tro fë cili la ini, ke enepe patre trootro pi fe hi lo ce me cas i haanekönatr me itre qatr. Ijiji tro së a hnying ka hape nemene ju pë la hnëqa ne la qatr e tro ha patr thei nyidrëti la hnëqa i nyidrë hnei nyidrëti hna pune majemine kuca ?

Televizio a hamë ixatua troa isipi joxu me aja mani ngo tha hane pe ixatuan troa inin la nekönatr troa hmekëne la itre ethanyine la fen. Ame la mani me isi pi joxu, tre, celë hi lai lue ewekë ka icilekeu memine la itre aqane waiewekë ne la neköi kawetrewetr.

Ame la atr ngöne la aqane melene la neköi ka wetrewetr, tre, hetrenyi palahi koi angeic la ixatua qathene la itre sine i angeic. Ame hë la göhnë i angeic, tre, ka eje hë lai nge ketre kola xome acone la itre mekun ne ihmahma thupëtresij. Ame thene la neköi kawetrewetr, tre, hetrenyi fe lai ihmahma thupëtresij.

Ngo ame pe ke ame lai ihmahma thupëtresiji cili, tre, tha ka ceitune kö memine la aqane goeëne me melëne i neköi kamadra, ene la kola isigöline fë la göhnë hnine la lapa ka caa hae hna ami ö ngöne, celë hi lai aqane mekune i neköi ka wetrewetr göine lai, ngo tha ene kö la troa atithethine la ketre me imethinë memin, tune la aqane mekune i neköi kamadra.

Pane ce xom jë së la ceitune celë, la koko. Ame la thupëtresij ka hotrëne la itre koko atraqatr me eënyine la itre hlapa ka tru, tre, tha tro jë pi kö angeice lai a hane xome la hnëqa ne joxu e maine kola hape angeic a fetra qathene la lapa jin, tro kö xapoti lai a lapa jin.

[...] Nge e maine troa ahmitrötrëne la huliwa i angeic ke atrene la ketre lapa, ame la koko i angeic, tre, ketre hnëqa lai koi angeic ngöne la itre ijine nyi huliwa ne nöj : ihotrekeu, hnëmec, nyikein.

Ame ngöne la melene hni koi mani me pi hetreny, tre, ame la göhnëne la atr, tre, troa mama maine jëne la mo maine jëne la huliwa.

Ngo ame kö, la neköi ka wetrewetr, tre, angeic a mele koi dro ke öni angeic ka hape : « ame ni, tre, neköne la dro ! ». Hawe ame la dro, tre, thin. Ej a hamëne la mel, hamë ini, eje mina fe a akeukawanyi së me aegöcatrenyi së [...].

Revue Mwà Véé n°12 « Place de la culture kanak dans l'éducation de l'enfant kanak par Romain HMEUN »

Hnapane hnying

Troa ujëne koi qene drehu la tekesi celë qangöne « quand on parle de l'invisible... » utihë « ... entre l'enfant et le conteur. » (10 lae paen)

Hnaluene hnying :

Pine nemene matre tha hane fe kö së ithanatan la mele thoi hnine la aqana ce mele së itre neköi kawetrewetr ? (5 paen)

Nemene la ifejicatre kowe la neköi kawetrewetr ? (3 lae paen)

Nemene la hna amamane hnene la qëmek, la easë a kuca kowe la ketre atr ? (2 lae paen)

CONCOURS INTERNE ET RESERVE OUVERTS LE.....POUR LE RECRUTEMENT D'ATTACHES D'ADMINISTRATION GENERALE DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

EPREUVE ECRITE FACULTATIVE : DREHU

DURÉE :1H30 COEF : 1

SUJET

Pourquoi préserver la culture kanak ?

La langue française est actuellement devenue le seul moyen de communication entre les différents groupes kanak. Cependant, elle reste la langue de l'étranger, de celui qui ne comprend et ne vit pas comme le kanak. En effet, seule la langue kanak peut parfaitement exprimer la réalité de la perception du monde kanak.

Quand on parle de l'invisible, du surnaturel, de l'irrationnel, de la coutume, seule la langue kanak est adaptée à ce genre de discours. La langue française peut dévier le sens de chaque phrase et de chaque mot. Par exemple, on parle de geste coutumier traduisant le mot « qëmek » dans la langue de Drehu. La perception du mot « qëmek » a perdu sa valeur dans la traduction. C'est-à-dire que le geste est mis en valeur au lieu de la présence de la personne. Dans chaque discours de remerciement à Nöje Drehu d'un geste coutumier, on dit souvent : « qu'importe le geste, l'important c'est ta présence. » Et ainsi on remercie plus la venue d'une personne que son geste. En drehu « qëmemek » incarne l'importance de l'homme se traduisant par le " visage ", alors que le "geste coutumier " valorise l'acte.

Une des grandes présences de la culture occidentale est la télévision. Elle est vécue au quotidien et elle a remplacé un aspect culturel kanak. Elle a tué la légende et les contes. Les adultes ou les vieux ont oublié l'intérêt des rites traditionnels. La légende permet un contact affectif entre l'enfant et le conteur.

Elle donne un rôle d'éducateur à un vieux. La légende sacralise l'explication de l'origine d'un individu. Elle rend la place d'un être aussi nécessaire que la présence d'esprit surnaturel. Depuis la baisse de cette forme de communication, les relations entre enfants et adultes (vieux) se détériorent. On peut donc se demander quel rôle peut prendre un vieux kanak s'il perd son devoir traditionnel. ?

La télévision favorise la course au pouvoir et l'argent au lieu d'éveiller l'instinct et les sens chez l'enfant. La question de l'argent et du pouvoir se confronte énormément avec les valeurs kanak.

L'individu, dans le monde mélanésien, a un soutien permanent de son groupe. La place est définitive et minimise le risque de compétition. Dans la société kanak, la compétition existe. Mais cette compétition-là n'obéit pas à la même conception que celle de la société occidentale, c'est-à-dire qu'elle a des objectifs visant à confirmer la place de l'individu dans le clan et non à considérer les aitres comme des adversaires.

Prenons l'exemple de l'igname. Le "thupëtresij" qui offre de belles ignames ou qui détient des immenses champs, ne sera jamais le chef de clan s'il appartient au clan cadet, il y sera toujours.

[...] Et par respect à tout ce qui fait de lui l'homme du clan, son igname est une "obligation" à chaque cérémonie coutumière : offrande, deuil, mariage.

Dans la société mercantile, la place de l'individu est définie selon sa richesse, son travail.

En revanche, le kanak est attaché à sa terre et se dit : « Je suis le fils de la terre ! ». La terre est donc une mère. Elle donne la vie, elle éduque, elle émet une chaleur réconfortante [...]

Revue Mwà Véé n°12 « Place de la culture kanak dans l'éducation de l'enfant kanak par Romain HMEUN »

Hnying 1 :

Traduisez le texte en langue drehu à partir de « Quand on parle de l'invisible... » jusqu'à « ...entre l'enfant et le conteur. » (10 points)

Hnying 2 :

Pourquoi ne peut-on pas parler d'injustice sociale dans la société kanak ? (5 points)

Que représente la légende pour le monde kanak ? (3 points)

Que symbolise le geste coutumier lorsqu'on arrive chez quelqu'un ? (2 points)

CONCOURS INTERNE ET RESERVE OUVERTS LE 6 AOUT 2016 POUR LE RECRUTEMENT D'ATTACHES D'ADMINISTRATION GENERALE DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

---------⏮ ⏭--------

EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : NENGONE

DUREE : 1 HEURE 30 COEF : 1

SUJET

Nge kore tane co cagoren'ore pene node nore cahan dridr no Kaledronia ?

Onom lanengoc pene wiwiso kore larue, thu thuni co ethanata kei ehna dridr me etha lanengoceko. Roidi, lanengoce ni aceni, lanengoce nore ngome me deko ma carajewe ne deko ci ciroi pene dridr. Wen'ore, lanengoce pene dridriso kore thuni co iepengen roion'ore seseko'il nore la ule nore node ni dridr.

Ma ci nengocon'ore ace me thathuniko co ule, ore ace ci guru eje me se pengen, ace me ushiwa co uasesekon, pene nod, melei lanengoceso kore icojeu ne il'ore nodei lapuul'omelei. Ore pene wiwi thuni co ceejan'ore kakailen'ore ta enengoco ne il'ore kakailen'ore etha gure enengoco. Ta aekoweni, eje ci ie ko "geste coutumier", bane ureye ore enengoco « qëmek » ri pene dripu. Ore enengoco « qëmek » ha hna luzion'ore nidi kakaileni bon. Ci ie inome ko ore ci nue ore wakacen ha nidi numudi kakailen ri pon'ore ngom. Ri ta nodei ci puul ri ci oreon'ore ta wakacen, ri Node no Dripu, melei eje yara ie inom: « deko pengen kore wakacen, ke nidi ace ko co ahnga kore parowo ni bo. » Melei eje ci oreon'ore hnei ngom hna lengelu, ke deko ma ci oreon'ore wakacen bone ci ngeni. Ri pene dripu « qëmemek » ci aehngeni ore nidi ace'il nore ngom ri laen'ore parowo, ke ore wakacen bane anidiaceni ore larue.

Ore se pengen me hma ni gada ci ciroion, melei ore televizio. Ci ciroion ri nodei rane ka ha hna wine joko ore se gula pengeni cahan dridr. Televizio hna atangoni ore yeretit ne ta nodei toatit. Ehna ngomenata cange me ehna mohma ha hnedungon'ore nidi ace'il nore ta la ciroi kodrihne. Ta yeretit bane ceini ore ihuejeu ri hnor, ri laen'ore ta morow ne il'ore ngom ci laenata.

Ci kanon jew'ore mohma ore hnapan co ininatan. Ore yeretit ci ahmijoceni ore ci iepengen'ore ci kuru sere'il kore ngom. Nidi ace du bone kore co theu guhne jew'ore ngom, se inom'ore nidi ace'il nore co melei joko kore ta ulen.

Whan ri ezien hna ci takolu kore la laenata omelei, ore eaceno nore morow ne il'ore mohma ha ci konewaamion joko. Eje thuni co hnengon ko nge di kore hnapane nore mohma dridr ngei bone ma ha hna atakoni ore hnapani bon, hnapan'ore ta ezien kodrihne ?

Ore televizio ci asisini ore ewala jew'ore musi ne mane ka deko ma ininata ne yeno morow co carajewe. Ore mane ne musi ci seretha ne il'ore ta nidi ace'il nore ciroi ni ehna dridr.

Ngome, ri hnoren'ore la ciroi ni dridri, numu ekonekatu ri nodei ezien wene ri gumeneng bon. Ore guhne ci serepod ka ci awaamini ore ethedo guhne. Sei ehna dridr, numu ci ethed. Ke ore la ethed'omelei tangoko ma inom'ore lacarajewe ni gada, ci ie inome ko melei bane asesekoni ore guhne nore ngom ri guhnameneng ke deko co uan kore ngom inom'ore icuhma.

Inom'ore wakoko. « Thupëtresij » kore ci kanon'ore ta wakoko me kariroi cange me numu ta hnadu me hmajiadr, ke bone dekolo sa co toka guhnameneng ngei bone me wene ri guhnamenenge me wananaas, ka co yara inomeleiko.

Ka bane hmijocon'ore cahan nore guhnameneng, bone co shedotiko ore ta yewakoko ri ta nodei ruace nore penenod : bane itutuo, bane capehnatango, son'ore ithurajeu.

Ri ta sosaiatri ci ruace ne il'ore ta cengeni, guhne nore ngome ci huelewe ore cengeni ni nubon, hna ruace ni bon.

Roidi, cahan dridr hna wose ri rawa ni bon, ci ie: « Inu tenen'ore rawa ! » Koiko, rawa hmaien. Ci kanon'ore ci nono, ci ininata, ne nidi numu etashongen.

Hna yose sere ri Gutusi Mwà Véé n°12

"Place de la cuture kanak dans l'éducation de l'enfant par Romain HMEUN "

Hneng me hnadan:

Ureyelo ore trekes jew'ore pene wiwi whan ri « Ma ci nengocon'ore ace me thathuniko co ule… » *ca pina ri* « … ri laen'ore ta morow ne il'ore ngom ci laenata. » *(10 kore paen)*

Hnengon me rewon:

Nge kore tane eje me thathuniko co ie ko ri la ciroi ni cahan dridr, deko ma numu ngom me deko ma ekow ? *(5 kore paen)*

Bane nge kore ta yeretit ri la ciroi nore cahan dridr ? *(3 kore paen)*

Nge kore kakailen'ore shudru waruma ma ci shedo sei se ngom ? *(2 kore paen)*

CONCOURS INTERNE ET RESERVE OUVERTS LE.....POUR LE RECRUTEMENT D'ATTACHES D'ADMINISTRATION GENERALE DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

EPREUVE ECRITE FACULTATIVE

DURÉE :1H30 COEF : 1

SUJET

Pourquoi préserver la culture kanak ?

La langue française est actuellement devenue le seul moyen de communication entre les différents groupes kanak. Cependant, elle reste la langue de l'étranger, de celui qui ne comprend et ne vit pas comme le kanak. En effet, seule la langue kanak peut parfaitement exprimer la réalité de la perception du monde kanak.

Quand on parle de l'invisible, du surnaturel, de l'irrationnel, de la coutume, seule la langue kanak est adaptée à ce genre de discours. La langue française peut dévier le sens de chaque phrase et de chaque mot. Par exemple, on parle de geste coutumier traduisant le mot « qëmek » dans la langue de Drehu. La perception du mot « qëmek » a perdu sa valeur dans la traduction. C'est-à-dire que le geste est mis en valeur au lieu de la présence de la personne. Dans chaque discours de remerciement à Nöje Drehu d'un geste coutumier, on dit souvent : « qu'importe le geste, l'important c'est ta présence. » Et ainsi on remercie plus la venue d'une personne que son geste. En drehu « qëmemek » incarne l'importance de l'homme se traduisant par le " visage ", alors que le "geste coutumier " valorise l'acte.

Une des grandes présences de la culture occidentale est la télévision. Elle est vécue au quotidien et elle a remplacé un aspect culturel kanak. Elle a tué la légende et les contes. Les adultes ou les vieux ont oublié l'intérêt des rites traditionnels. La légende permet un contact affectif entre l'enfant et le conteur.

Elle donne un rôle d'éducateur à un vieux. La légende sacralise l'explication de l'origine d'un individu. Elle rend la place d'un être aussi nécessaire que la présence d'esprit surnaturel. Depuis la baisse de cette forme de communication, les relations entre enfants et adultes (vieux) se détériorent. On peut donc se demander quel rôle peut prendre un vieux kanak s'il perd son devoir traditionnel. ?

La télévision favorise la course au pouvoir et l'argent au lieu d'éveiller l'instinct et les sens chez l'enfant. La question de l'argent et du pouvoir se confronte énormément avec les valeurs kanak.

L'individu, dans le monde mélanésien, a un soutien permanent de son groupe. La place est définitive et minimise le risque de compétition. Dans la société kanak, la compétition existe. Mais cette compétition-là n'obéit pas à la même conception que celle de la société occidentale, c'est-à-dire qu'elle a des objectifs visant à confirmer la place de l'individu dans le clan et non à considérer les aitres comme des adversaires.

Prenons l'exemple de l'igname. Le "thupëtresij" qui offre de belles ignames ou qui détient des immenses champs, ne sera jamais le chef de clan s'il appartient au clan cadet, il y sera toujours.

[...] Et par respect à tout ce qui fait de lui l'homme du clan, son igname est une "obligation" à chaque cérémonie coutumière : offrande, deuil, mariage.

Dans la société mercantile, la place de l'individu est définie selon sa richesse, son travail.

En revanche, le kanak est attaché à sa terre et se dit : « Je suis le fils de la terre ! ». La terre est donc une mère. Elle donne la vie, elle éduque, elle émet une chaleur réconfortante [...]

Revue Mwà Véé n°12 « Place de la culture kanak dans l'éducation de l'enfant kanak par Romain HMEUN »

Hnying 1 :

Traduisez le texte en langue drehu à partir de « Quand on parle de l'invisible... » jusqu'à « ...entre l'enfant et le conteur. » (10 points)

Hnying 2 :

Pourquoi ne peut-on pas parler d'injustice sociale dans la société kanak ? (5 points)

Que représente la légende pour le monde kanak ? (3 points)

Que symbolise le geste coutumier lorsqu'on arrive chez quelqu'un ? (2 points)

CONCOURS INTERNE ET RESERVE OUVERTS LE 6 AOUT 2016 POUR LE RECRUTEMENT D'ATTACHES D'ADMINISTRATION GENERALE DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

---------⏮⏭--------

EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : SOCIETE KANAK

DUREE : 1 HEURE 30 COEF : 1

SUJET

L'Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier.

CONCOURS INTERNE ET RESERVE OUVERT EN 2013 POUR LE RECRUTEMENT D'ATTACHES D'ADMINISTRATION DU CADRE TERRITORIAL D'ADMINISTATION GENERALE

EPREUVE ECRITE FACULTATIVE DE SOCIETE KANAK

PROPOSITION DE CORRECTION ET BAREME

SUJET : L'Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier

Barème sur 20 points
Présentation et orthographe : 2 points

Introduction : (5 points : contenu : 4 points, annonce du plan : 1 point)

Historique de la réforme foncière : la première réforme foncière a été mise en place en 1978 par Paul Dijoud secrétaire d'Etat à l'Outre-mer suite aux revendications foncières kanak.
Quatre structures ont successivement œuvré à la mise en place des différentes politiques de réforme foncière sur le Territoire :

- le Territoire de la Nouvelle-Calédonie 1978-1982
- l'Office Foncier établissement public d'Etat 1982-1986
- l'ADRAF établissement public territorial 1986-1988
- l'ADRAF établissement public d'Etat depuis 1989.

L'Accord de Nouméa prévoit le transfert de cet établissement public industriel et commercial à la Nouvelle-Calédonie.

Le personnel technique de l'agence (31 agents au 1er janvier 2011) est réparti entre le siège à Nouméa et trois antennes à Poindimié, Koné, La Foa.

Nous verrons successivement le fonctionnement et les attributions de l'ADRAF.

I – Fonctionnement (7 points)

A-Les différentes instances décisionnelles

Le conseil d'administration présidé par le Haut-commissaire, composé de trois représentants de l'Etat, trois représentants de la Nouvelle-Calédonie, trois représentants de chacune des trois provinces, trois représentants du Sénat coutumier et trois représentants de la profession agricole.

Le conseil d'administration définit la politique générale de l'ADRAF et ses règles de fonctionnement.
Il se prononce sur le budget (Etat prévisionnel des recettes et des dépenses, compte financier), le rapport annuel de l'établissement.
Il prend des décisions concernant les acquisitions et les attributions foncières sur avis des comités de province et des commissions foncières communales.

Deux comités de province
Un pour la province nord et un pour la province sud, le foncier de la province des Iles Loyauté est constitué de terres coutumières et n'est pas concerné par le volet acquisition/attribution foncière de l'ADRAF.
Chaque comité est composé du Commissaire délégué de la République, de deux représentants de la province, un représentant par aire coutumière, deux représentants des maires, deux représentants de la professions agricole, un représentant des services de la Nouvelle-Calédonie.

Ces comités font des propositions à l'agence concernant les acquisitions foncières situées sur leur territoire. Pour les attributions foncières, ils donnent leur avis sur les candidatures soumises par l'agence, après avis des commissions foncières communales.

Ils peuvent proposer des actions de l'agence sur les territoires provinciaux.

Les Commissions foncières communales
Elles proposent au conseil d'administration des critères de choix pour les attributions foncières sur le territoire de la commune dont elle émane. Elles donnent un avis sur les candidatures à une attribution d'après la liste soumises par l'agence.

B- Le financement

Le principal du budget annuel de l'établissement provient pour 80% des recettes du Secrétariat d'Etat à l'outremer, pour 62% du ministère de Agriculture et de la pêche pour 18%, 3% des recettes sont constituées par les indemnités viagères de départ versées par la Nouvelle-Calédonie que l'ADRAF gère, 14% d'autres recettes (locations foncières et prestations de service de l'ADRAF). (pourcentage année 2011)

II-Les attributions (6 points)
L'ADRAF a pour missions la mise en œuvre de la réforme foncière et l'accompagnement des politiques d'aménagement et de développement rural :

-Instruction des demandes de revendications foncières ;
-Acquisition de terres vendues ou cédées par des propriétaires privés ou des collectivités,
-Attributions de terres à titre gracieux ou onéreux à des GDPL, des particuliers ou des collectivités ;
-Sur terres coutumières : élaboration de règlements fonciers et de zonage, appui juridique à l'établissement de baux, médiation dans des conflits coutumiers, à la demande des parties en litige ou des collectivités, aménagement ;
-Appui au développement agricole et rural : gestion de périmètres agricoles locatifs, accompagnement des projets de développement économique sur terres coutumières.

Sources :
Site web Adraf ;
Mémorial du pays kanak tome 4, importance de l'incursion occidentale sur la question foncière kanak André Gopoéa, p 212

CONCOURS INTERNE ET RESERVE OUVERTS LE 6 AOUT 2016 POUR LE RECRUTEMENT D'ATTACHES D'ADMINISTRATION GENERALE DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

---------⏮ ⏭--------

EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : INFORMATIQUE

DUREE : 1 HEURE 30 COEF : 1

SUJET

Veuillez répondre sur votre feuille double de composition.

Exercice 1

➡ **Une seule réponse par question**

Question 1.1

Dans un traitement de texte, « TimesNewRoman » définit…

a. la police de caractère
b. le style du paragraphe
c. le thème du modèle du document

Question 1.2

Dans un tableur de type Excel, une cellule référencée « M34 » correspond…

a. à la somme du contenu des lignes 1 à 33 de la colonne M
b. à la somme du contenu des colonnes A à N de la ligne 34
c. à l'intersection entre la colonne M et la ligne 34

Question 1.3

Laquelle de ces technologies Réseau n'existe pas?

a. WiMax
b. BlueMike
c. FibreOptique

Question 1.4

Dans le monde du Cloud, que signifie l'acronyme PAAS ?

a. Push As A Service
b. Product As A Service
c. Platform As A Service

Question 1.5

Lequel de ces termes n'est pas un langage de programmation ?

a. Java
b. CindyK
c. Scala

Question 1.6

Lequel de ces systèmes d'exploitation n'existe pas ?

a. KimX
b. Unix
c. Solaris

Question 1.7
Quel est le périphérique d'entrée d'un PC ?
a. modem
b. imprimante
c. clavier

Question 1.8
Quel est le périphérique de sortie d'un PC ?
a. écran
b. webcam
c. clavier

Question 1.9
Lequel de ces fichiers pourrait contenir un virus ?
a. Aregarder.txt
b. Aregarder.exe
c. Aregarder.xls

Question 1.10
A quoi correspond le sigle « SIG » ?
a. Système d'information géographique
b. Service d'information géolocalisé
c. Support d'information géologique

Exercice 2

La Direction des Ressources Humaines de votre collectivité envisage de dématérialiser les bulletins de paye via un outil de GED. Cela représente mensuellement, 20.000 bulletins de payes imprimés, mis sous enveloppes et transmis à chaque agent.
Concrètement, il est prévu que les agents ne reçoivent plus leur bulletin de paye au format papier mais à la place, un mail via leur adresse professionnelle avec leur bulletin scanné au format PDF (format image).
Pour rappel, le bulletin de paye est un document officiel soumis à des obligations légales pour l'employeur.
Vous êtes missionné pour analyser l'opportunité de ce projet.

Question 2.1 :
Qu'est-ce que la GED ?

Question 2.2:
Est-ce que la GED permet toujours d'améliorer la performance des processus de gestion ?

Question 2.3 :
Quels sont les aspects - voire les risques - qu'il faudra particulièrement considérer dans ce projet s'il se met en œuvre ?

Question 2.4 :
Est-ce que ce projet de dématérialisation des bulletins de paye vous semble opportun pour la collectivité?
Expliquez votre réponse.

BAREME :

Questions	Points
Exercice 1	
1.1	1
1.2	1
1.3	1
1.4	1
1.5	1
1.6	1
1.7	1
1.8	1
1.9	1
1.10	1
Exercice 2	
2.1	2
2.2	2
2.3	3
2.4	3
Total :	20

CONCOURS INTERNE ET RESERVE DU 6 AOUT 2016 POUR LE RECRUTEMENT D'ATTACHES D'ADMINISTRATION DU CADRE DE L'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

----ooOoo----

EPREUVE FACUTATIVE : INFORMATIQUE - CORRECTION

Durée : 1h30
Coefficient : 1

Exercice 1

➡ **Une seule réponse par question**

Question 1.1
Dans un traitement de texte, « TimesNewRoman » définit…
→ a. la police de caractère
b. le style du paragraphe
c. le thème du modèle du document

Question 1.2
Dans un tableur de type Excel, une cellule référencée « M34 » correspond…
a. à la somme du contenu des lignes 1 à 33 de la colonne M
b. à la somme du contenu des colonnes A à N de la ligne 34
→ c. à l'intersection entre la colonne M et la ligne 34

Question 1.3
Laquelle de ces technologies Réseau n'existe pas?
a. WiMax
→ b. BlueMike
c. FibreOptique

Question 1.4
Dans le monde du Cloud, que signifie l'acronyme PAAS ?
a. Push As A Service
b. Product As A Service
→ c. Platform As A Service

Question 1.5
Lequel de ces termes n'est pas un langage de programmation ?
a. Java
→ b. CindyK
c. Scala

Question 1.6
Lequel de ces systèmes d'exploitation n'existe pas ?
→ a. KimX
b. Unix
c. Solaris

Question 1.7
Quel est le périphérique d'entrée d'un PC ?
a. modem
b. imprimante
c. clavier

Question 1.8
Quel est le périphérique de sortie d'un PC ?
a. écran
b. webcam
c. clavier

Question 1.9
Lequel de ces fichiers pourrait contenir un virus ?
a. Aregarder.txt
b. Aregarder.exe
c. Aregarder.xls

Question 1.10
A quoi correspond le sigle « SIG » ?
a. Système d'information géographique
b. Service d'information géolocalisé
c. Support d'information géologique

Exercice 2

La Direction des Ressources Humaines de votre collectivité envisage de dématérialiser les bulletins de paye via un outil de GED. Cela représente mensuellement, 20.000 bulletins de payes imprimés, mis sous enveloppes et transmis à chaque agent.
Concrètement, il est prévu que les agents ne reçoivent plus leur bulletin de paye au format papier mais à la place, un mail via leur adresse professionnelle avec leur bulletin scanné au format PDF (format image).
Pour rappel, le bulletin de paye est un document officiel soumis à des obligations légales pour l'employeur.
Vous êtes missionné pour analyser l'opportunité de ce projet.

Question 2.1 :
Qu'est-ce que la GED ?
La gestion électronique des documents est un procédé informatisé visant à gérer des informations et des documents électroniques. Il met en œuvre des systèmes d'acquisition, d'indexation, de classement, de stockage, d'accès et de diffusion de documents.

Question 2.2:
Est-ce que la GED permet toujours d'améliorer la performance des processus de gestion ?
La GED ne permet pas toujours d'améliorer les performances du processus de gestion mais permet :
- de s'affranchir du papier (gains sur les impressions, le stockage)
- une meilleure garantie de conservation du document
- de répondre à une problématique de modernisation du service
- de gagner en qualité et efficacité puisque le document est conservé de façon pérenne, exploitable et éventuellement réutilisable pour d'autres Systèmes d'informations.

Question 2.3 :

Quels sont les aspects - voire les risques - qu'il faudra particulièrement considérer dans ce projet s'il se met en œuvre ?

Les aspects sur lesquels il faudra apporter une vigilance sont :

- la dimension juridique : le bulletin de paye étant soumis à des obligations légales, il fuut veiller à ce que le document dématérialisé réponde aux mêmes contraintes et qu'il ait la même valeur juridique que le document papier
- la dimension technique : l'outil de dématérialisation devra s'intégrer aux outils existants et devra permettre de traitement des 20.000 bulletins mensuellement
- le processus de mise à disposition du bulletin dématérialisé aux agents : ce processus devra être le plus simple possible pour les agents en prévoyant éventuellement un accompagnement au changement (communication via un flyer, un séminaire éventuellement)

Question 2.4 :

Est-ce que ce projet de dématérialisation des bulletins de paye vous semble opportun pour la collectivité?

Expliquez votre réponse.

Ce projet va dans le sens de l'histoire puisqu'il répond à un souci de modernisation de la fonction publique. Il apportera un avantage :

- aux agents puisque le document sera davantage accessible, disponible puisque dématérialisé
- à la collectivité puisque cela permettra de s'affranchir des impressions papier, de la mise sous enveloppes et la transmission physique aux agents

BAREME :

Questions	Points
Exercice 1	
1.1	1
1.2	1
1.3	1
1.4	1
1.5	1
1.6	1
1.7	1
1.8	1
1.9	1
1.10	1
Exercice 2	
2.1	2
2.2	2
2.3	3
2.4	3
Total :	20

CONCOURS INTERNE ET RESERVE OUVERTS AU TITRE DE L'ANNEE 2016 POUR LE RECRUTEMENT D'ATTACHES DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

----ooOoo----

EPREUVE ORALE D'ADMISSION : ENTRETIEN AVEC LE JURY A PARTIR D'UN TEXTE COURT OU D'UN SUJET DE REFLEXION

ENTRETIEN : 30 MINUTES
PREPARATION : 30 MINUTES

COEFFICIENT : 3

SUJET 1

Ce sujet comporte 5 pages y compris la page de garde.

la gazette·fr

Adresse de l'article http://www.lagazettedescommunes.com/467426/incivilites-au-travail-aux-petits-maux-les-grands-remedes/

MANAGEMENT

Incivilités au travail : aux petits maux les grands remèdes

Laurence Denès | France | Publié le 26/10/2016

Manque de courtoisie, irrespect, agressivité... Près d'un salarié sur deux souffrirait d'incivilités sur son lieu de travail, jusqu'à voir entachée sa qualité de vie professionnelle. Aux managers donc de réagir. Poliment, mais fermement !

L'incivilité au travail peut être ressentie comme l'invasion de son territoire personnel.

« O tempora, o mores ! » La politesse, tout comme la nostalgie, ne serait plus ce qu'elle était. Alors même que l'ambiance professionnelle s'impose, sondage après sondage, aux premiers rangs du bien-être au travail, 42 % des salariés s'estimeraient affectés par les incivilités au bureau ! L'enquête [1] [1] a été menée récemment par le cabinet de prévention des risques psychosociaux Eléas, « justement parce que cette question émergeait de plus en plus dans les échanges conduits avec les équipes sur la qualité de vie au travail », précise Xavier Alas Luquetas, président fondateur d'Eléas.

Or si la conflictualité croissante des relations au public explique pour partie cette triste progression (46 % des salariés pensent en effet que la situation se dégrade en la matière), celle-ci se révèle le fait même des collègues de travail pour 48 % des interrogés, au moment, pourtant, où il n'a jamais été autant question de transversalité : « Quelles que soient leurs tailles ou leurs activités, toutes les organisations sont, dans des proportions similaires, concernées par ces comportements internes irritants, intentionnels ou pas, dont la répétition finit par mettre celui qui les subit en difficulté », résume le consultant.

A chaque société ses incivilités

Bien sûr, le fait n'est pas récent et certaines « discourtoisies » ont toujours existé, « comme les retards systématiques aux réunions ou l'irrespect des espaces communs et de ceux qui les nettoient », avance Alexandra Tissot-Pages, directrice des ressources humaines (DRH) de la ville et de la communauté d'agglomération de Compiègne (16 communes, 900 agents, 71 000 hab, Oise).

« Mais à chaque époque aussi ses propres incivilités, nées des nouvelles conditions dans lesquelles se réalisent les échanges, ainsi que notre sensibilité à leur égard », évoque le sociologue Alain Mergier. Rendus plus incivils par la pression sous laquelle nous vivons, nous serions ainsi déjà, paradoxalement, plus susceptibles qu'hier à l'égard de ces manquements car fragilisés dans nos identités et bousculés par des règles hiérarchiques devenues moins formelles : « Un rien suffit aujourd'hui à gangrener une relation, voire toute une organisation », alerte le sociologue.

L'incivilité, bien moins avouable que le conflit

Bien évidemment, et malgré leur « pudeur » à le reconnaître – l'incivilité, gratuite, est bien moins avouable que le conflit, motivé -, les collectivités n'échappent pas à cette triste loi. « D'autant que l'univers mouvementé qui est actuellement le leur ajoute à ces tensions qui font le terreau premier des incivilités », pose Sylvie Brunet, professeure associée en management des RH à Kedge Business School.
Collègue pendu au téléphone, collaborateur plongé dans ses SMS en réunion, mails diffusés à tout va et, qui plus est, mis en copie à toute la hiérarchie... « Si les attitudes d'incivilités impliquent une absence de respect ou de reconnaissance de l'autre, les nouvelles manières de travailler, contribuent à leur explosion, avec un ressenti différent d'une génération à l'autre », pointe Xavier Alas Luquetas.

Open spaces : facteurs d'incivilités

Parmi les interrogés, 58 % constatent ainsi que les open spaces favorisent les incivilités, et près de 40 % se disent agacés par l'usage du smartphone en réunion, alors que nombre de managers considèrent eux-mêmes cette pratique comme « banalisée et admise par tous dans le cadre d'une nouvelle fluidité du travail », à l'image de cette DRH de métropole. Et, bien sûr, chacun d'en rejeter la faute sur l'autre, puisque pour 55 % des sondés, les comportements incivils sont liés à l'âge... des autres !

« L'incivilité est ressentie comme l'invasion de son territoire personnel... », pose Xavier Alas Luquetas. Dans tous les cas, « la personne se vit comme niée en tant que telle, avec toutes les conséquences que cela implique, sur sa motivation, voire sa santé, ainsi que sur le fonctionnement de l'organisation en termes de coopération et donc de productivité », prévient Sylvie Brunet.

Pas question donc d'ignorer ou de banaliser ce phénomène de déstructuration potentielle, comme le font pourtant deux tiers d'entre elles : « Faire vivre le collectif de travail est au cœur de la responsabilité des managers, surtout en ces temps d'individualisation croissante », insiste la professeure de management. La praticienne Alexandra Tissot-Pages est d'accord : « Le collectif exige une attention à la forme dont le manager ne peut s'exempter ; il doit être attentif aux signaux faibles. » Le bien-être au travail individuel passe évidemment par le bien y être ensemble !

Que peut faire le cadre ?

Mais, ainsi sommé d'agir dès les premières dérives, que peut bien faire le cadre ? Rappeler les préceptes élémentaires d'éducation ? Aménager des espaces insonorisés au sein des open spaces ? Interdire les ordinateurs portables et les tablettes lors des réunions, comme l'a fait le président de Priceminister ?

« La première action est d'instituer un observatoire afin d'identifier les causes puis d'inscrire les solutions dans le cadre du projet de qualité de vie au travail ou du développement de la coopération », conseille le président du cabinet Eléas. Il faut ensuite donner les règles du jeu (par exemple, pas de smartphone en réunion ou pas de mail après 20 heures...), en veillant néanmoins à ne pas en faire un code moral mais de bonnes pratiques.

Charte, articles dans le journal interne, affichettes... Dans les petites structures, « il n'est même pas indispensable de les formaliser, le cadre de proximité peut très bien rappeler ces éléments au quotidien de manière conviviale », propose Igor Dupin, chargé de mission auprès de la direction générale du conseil départemental des Ardennes. A la condition première, bien sûr, d'être lui-même exemplaire dans ses pratiques et ses comportements !

Pas de ça chez nous !

Rien vu, rien entendu rien dit... Les territoriaux seraient-ils les seuls salariés à ignorer les incivilités ? Trop beau pour être vrai. « Mais avouer serait donner une image négative de l'organisation et en pointer les collaborateurs comme des malotrus », justifie ce DRH qui, comme nombre de ses pairs, préfère donc nier ces « petites dérives ». Au risque pourtant de les voir dégénérer au

fil du temps...

L'enfer, c'est les autres !

Plus d'un salarié sur deux fait porter le chapeau des incivilités à une autre génération que la sienne, les 16-34 ans étant néanmoins perçus comme les plus malotrus. Mais attention, chaque âge a ses déplaisirs, les plus jeunes ressentant plus durement les atteintes au respect de la personne, les seniors réagissant surtout aux manquements aux règles sociales, « par exemple lorsque l'interlocuteur rédige des SMS en face-à-face, envoie des mails au lieu de discuter, vit les écouteurs vissés aux oreilles ou se présente avec un bonnet », décrit Alexandra Tissot-Pages.

« Chacun a ainsi sa propre définition de l'acceptable, et ce qui est habituel pour les uns ne l'est pas – ou plus – pour les autres. D'où la difficulté à s'accorder sur ce qui relève de l'incivilité et, par conséquent, à la reconnaître et à la combattre », analyse le sociologue Alain Mergier.

Une intégration au document unique ?

Vanessa Théris, DRH à Venelles (Bouches-du-Rhône), 160 agents , 8 300 hab.

De dimension modeste, Venelles n'est guère un lieu d'incivilités. Ici tout le monde se connaît, souvent de longue date, et si friction il y a, elle se règle très vite », expose la DRH, Vanessa Terris. Néanmoins, celle-ci admet avoir observé quelques dérives lors d'expériences professionnelles antérieures : « Les dérapages s'amplifient, comme les retards ; d'autres, tels les bavardages dans les couloirs, se voient plus mal acceptés qu'hier et certaines nouvelles pratiques heurtent les plus anciens, à l'image des mails envoyés massivement. »

Rien qui, isolément, inquiète, « mais certains comportements répétés peuvent finir par impacter l'ambiance, voire la santé, lorsqu'ils débouchent sur de l'agressivité », indique la DRH. Si nécessaire, elle n'hésiterait donc pas à agir, « pourquoi pas même en incluant ces éléments au document unique », une façon de reconnaître ce risque et de lui opposer un plan d'action négocié dans le cadre d'un dialogue professionnel et social.

Une charte des bons comportements à l'étude

Béatrice de Lavalette, adjointe au maire, déléguée aux ressources humaines et au dialogue social à Suresnes (Hauts-de-Seine, 1 300 agents, 48 100 hab.)

Améliorer la santé et la qualité de vie au travail des agents est une ligne managériale à laquelle l'exécutif suresnois est particulièrement attaché », assure Béatrice de Lavalette, adjointe au maire, déléguée aux RH et au dialogue social. Rien

d'étonnant donc à ce que les incivilités y soient prises au sérieux, tant « elles sapent le vivre-ensemble et peuvent porter atteinte à la personne », énumère l'élue locale. Déshumanisation des relations par le biais des nouvelles technologies, impolitesse grandissante sous la tension du quotidien, individualisme grossier...« Ce n'est de la faute de personne et du fait de tous », indique-t-elle, décidée à endiguer « cette lame de fond sociétale ».

Après concertation avec les organisations syndicales, un accord sur le « bien-être et la qualité de vie au travail » a été signé fin septembre, dont un volet traite des incivilités internes. Une charte des bons comportements et usages est à l'étude, pointant les écarts vestimentaires et langagiers, le bon usage du téléphone, le respect d'autrui et des espaces collectifs. Par ailleurs, les encadrants seront sensibilisés à la question et incités à la travailler avec leurs équipes. Une campagne d'affichage est également en projet, ainsi qu'une journée annuelle de la civilité. « Afin de favoriser le bien-être au travail, Suresnes promeut l'autonomie, la responsabilité et la confiance, mais la politesse en est aussi une condition sine qua non, cela va sans dire... » Et tellement mieux en le rappelant !

POUR ALLER PLUS LOIN

- Bien-être au travail 2016 : Coup de fatigue chez les territoriaux
- Baromètre « bien-être au travail » 2016 : le désarroi des agents des régions
- Baromètre « Bien-être au travail dans la FPT » : tous les résultats

CONCOURS INTERNE ET RESERVE OUVERTS AU TITRE DE L'ANNEE 2016 POUR LE RECRUTEMENT D'ATTACHES DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

----ooOoo----

EPREUVE ORALE D'ADMISSION : ENTRETIEN AVEC LE JURY A PARTIR D'UN TEXTE COURT OU D'UN SUJET DE REFLEXION

ENTRETIEN : 30 MINUTES
PREPARATION : 30 MINUTES

COEFFICIENT : 3

SUJET 2

Ce sujet comporte 4 pages y compris la page de garde.

la gazette.fr

Adresse de l'article http://www.lagazettedescommunes.com/462170/du-secret-professionnel-au-partage-dinformations/

[OPINION] SECRET PROFESSIONNEL

Du secret professionnel au partage d'informations…

Auteur associé | France | Opinions | Toute l'actu RH | Publié le 20/10/2016

Depuis fin juillet, un décret ouvre, sous condition, le secret médical aux travailleurs sociaux. Des médecins ont fait alors part de leurs craintes. Pour l'Association nationale des directeurs de d'action sociale et de santé (Andass), il faut surtout que tous les agents soient formés.

Le 22 juillet 2016, sortait un décret relatif aux conditions d'échange et de partage d'informations entre professionnel(le)s de santé et autres professionnel(le)s des champs social et médico-social et à l'accès aux informations de santé à caractère personnel. De quoi relancer le débat sur le secret médical et le secret professionnel.

Le secret professionnel est l'interdiction faite par la loi à certaines personnes, de révéler ce qu'elles ont appris, dans le cadre de leur profession, de leur fonction ou de leur mission, sous peine de sanction.

Le secret professionnel a pour objectif de préserver le droit à la vie privée de la personne qui a besoin de se confier à un professionnel, et en même temps, il permet de rendre fiables, crédibles etlégitimes les professionnel(le)s qui reçoivent ces confidences. Demander de l'aide ou des soins implique que la personne puisse parler en confiance de ses difficultés, de ses souffrances, sans qu'elle ait à craindre que celles-ci soient divulguées. Le(la) professionnel(le) qui soigne ou accompagne socialement une personne est invitée à entrer dans son intimité pour comprendre, diagnostiquer, évaluer, et doit donc garantir à la personne le secret de ce qui lui est confié.

Objet de tension

Mais le secret professionnel est un sujet sensible, souvent objet de tension, car il se trouve à la croisée de deux logiques, d'une part le droit des personnes au respect de leur vie privé, et d'autre part, les attentes de la société, qu'il s'agisse de demandes de l'administration, de politiques publiques ou des questions de sécurité publique ou individuelle.

Les agents tenus au secret professionnel connaissent bien ces enjeux et sont régulièrement confrontés à des sollicitations, des critiques, des agacements, voire des pressions.

Afin de répondre aux besoins collectifs de la société, la loi prévoit un certain nombre de situations face auxquelles elle autorise voire oblige la levée de secret professionnel, il s'agit principalement, des situations de maltraitance et sévices envers des personnes vulnérables, ainsi que le port d'armes. L'exercice de ce devoir de parler est bien connu des services sociaux notamment dans le cadre de l'enfance en danger. Au-delà de l'approche individuelle

des situations, la société a également besoin de connaître les besoins de la population pour y répondre ou anticiper et à ce titre elle doit pouvoir accéder à des données anonymisées sur les problématiques sociales ou de santé, sans enfreindre le secret professionnel ou médical, mais des résistances sont encore à lever dans ce domaine.

Les dernières décennies ont vu une forte évolution à la fois des problématiques sociales et du contexte législatif qui les a accompagnées, qu'il s'agisse du domaine de la santé, du logement, de l'insertion ou encore du handicap et de la dépendance. Le travail en équipe pluridisciplinaire et interinstitutionnel s'est ainsi fortement développé et est devenu une pratique nécessaire. La complexité des situations et des dispositifs qui y répondent nécessitent l'intervention de plusieurs professionnel(le)s auprès d'une même personne, et la coordination est devenue indispensable pour assurer la continuité et la cohérence de l'aide ou des soins apportés. L'émergence du principe de référent de parcours en est le signe tangible.

Le partage d'informations s'est peu à peu introduit dans les pratiques professionnelles dans l'intérêt de la personne. Dès les années 1960, les assistants sociaux polyvalents se voyaient chargés de coordonner les actions menées en faveur des personnes avec les autres services sociaux spécialisés et donc d'échanger des informations sur les mesures mises en place.

Former les nouveaux acteurs

Puis progressivement de nouveaux acteurs sont apparus, des médiateurs, des aides à domicile, des chargés de suivi d'insertion, de logement etc., issus de formations diverses, et non soumis aux mêmes obligations que les professions traditionnellement soumises au secret professionnel. Rappelons que contrairement aux médecins et assistants sociaux pour lesquels le secret professionnel lié à leur profession, est inscrit dans leur formation et dans leur code de déontologie respectifs, les agents soumis au secret professionnel par fonction et par mission sont souvent très peu sensibilisés et formés à cette notion, et beaucoup connaissent finalement assez peu ce qu'elle recouvre et les contours juridiques qui la définissent. La pratique du partage d'information devra sans aucun doute s'accompagner de formations ou de sensibilisation sur le secret professionnel et la responsabilité individuelle.

Aujourd'hui, l'accompagnement des personnes et la recherche d'efficacité des aides préconisées, le fonctionnement des équipes et des services rendent incontournables le partage d'un certain nombre d'informations. Mais partager des informations ne signifie pas lever le secret professionnel. Il est donc question de discernement : quelles sont les informations strictement utiles et nécessaires à la l'amélioration de la situation et à la poursuite du travail engagé ? De quels éléments a besoin le partenaire concerné ? Il est aussi question de démystification, le secret professionnel génère beaucoup de fantasmes comme si les professionnel(le)s cachaient des « choses importantes », or la plupart du temps, les partenaires possèdent autant d'éléments, parfois plus que les travailleurs sociaux eux-mêmes.

En revanche, le secret professionnel a tout son sens pour préserver l'intimité de la personne. Quand on se confie, on est amené à parler de ses faiblesses, de ses erreurs, à exprimer ses sentiments qu'on a peine à dévoiler, à évoquer ses souffrances personnelles, et la personne doit pouvoir compter sur la discrétion du (de la) professionnel(le) qui a recueilli ces confidences dans un cadre de confiance. Dans un monde où la notion de vie privée a pris de nouveaux contours avec l'arrivée des réseaux sociaux (on commence à voir des personnes que le secret professionnel est censé protéger, poster elles-mêmes le contenu d'entretiens sociaux), mais aussi au quotidien par les échanges de données qu'ont permis l'informatisation des données personnelles, la préservation d'espaces de confidentialité avec des professionnel(le)s formé(e)s à l'écoute et à la compréhension des situations a sans doute encore plus d'utilité pour l'équilibre des personnes et de notre société.

C'est donc avant tout la personne elle-même qui doit être au cœur de ce débat sur le secret professionnel et le partage d'information. Le décret du 22 juillet précise bien que l'échange d'information ne peut se faire qu'après avoir informé la personne concernée, des informations qui vont être communiquées et le partenaire à qui elles sont communiquées.

Faire preuve de discernement

Mais il faut sans doute aller au-delà de l'information de la personne. On ne peut pas tous les jours plaider la recherche de l'autonomie des personnes, la responsabilité individuelle, et ne pas en tout premier lieu associer la personne aux informations qui vont circuler à son sujet. Ce débat pose inévitablement la place réelle que l'on consent aux personnes concernées dans les réunions de concertation, dans les commissions qui traitent de leur situation, dans les instances qui leur attribuent ou leur suppriment une aide et leur participation aux décisions qui les concernent.

Il est temps de faire évoluer les postures de l'ensemble des acteurs (actrices), décideur(e)s, élu(e)s, professionnel(le)s, pour reconnaître la compétence des personnes à agir et à conduire leur vie, même pour celles qui ponctuellement ou durablement ont besoin d'être accompagnées pour y parvenir.

Les différents textes de lois et décrets parus au cours des de la dernière décennie pour préciser le cadre du partage d'information ne signent pas la fin du secret professionnel, mais il faut admettre que la mise en œuvre en est complexe pour articuler l'obligation de se taire faite par le secret professionnel, le devoir de parler dans les situations de maltraitance ou de port d'armes, et le partage d'information nécessaire à la cohérence et à l'efficacité de l'accompagnement.

Dans le contexte de tension actuel aggravé par les phénomènes de radicalisation et la menace terroriste, les professionnel(le)s de la santé et du social sont donc aujourd'hui plus que jamais renvoyé(e)s à leur capacité de discernement et à leur responsabilité professionnelle individuelle pour appliquer ces nouvelles dispositions, prendre en compte les questions de sécurité publique tout en restant centré sur l'intérêt de la personne.

Dans cet environnement anxiogène, où l'action rapide et immédiate est souvent exigée, la réflexion éthique et déontologique a plus que jamais sa raison d'être pour soutenir l'ensemble des acteurs (actrices) concerné(e)s, des décideur(e)s aux professionnel(e)s, et les aider à opter toujours pour une posture respectueuse des personnes qu'ils (elles) accompagnent, et faire un choix éclairé entre obligation de se taire et devoir de parler.

CONCOURS INTERNE ET RESERVE OUVERTS AU TITRE DE L'ANNEE 2016 POUR LE RECRUTEMENT D'ATTACHES DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

----ooOoo----

EPREUVE ORALE D'ADMISSION : ENTRETIEN AVEC LE JURY A PARTIR D'UN TEXTE COURT OU D'UN SUJET DE REFLEXION

ENTRETIEN : 30 MINUTES
PREPARATION : 30 MINUTES

COEFFICIENT : 3

SUJET 3

Ce sujet comporte 3 pages y compris la page de garde.

la gazette·fr

Adresse de l'article http://www.lagazettedescommunes.com/468887/coup-daccelerateur-pour-la-lutte-contre-lhabitat-indigne/

LOGEMENT

Coup d'accélérateur pour la lutte contre l'habitat indigne

Delphine Gerbeau | France | Publié le 27/10/2016

La ministre du logement Emmanuelle Cosse a annoncé le 26 octobre une série de mesures pour soutenir les actions menées par les collectivités locales contre l'habitat indigne. Des décrets d'application de la loi ALUR sur le sujet sont toujours en attente.

Depuis quinze ans, la boîte à outils de la lutte contre l'habitat indigne est en toilettage permanent, le dernier remontant à la loi Alur du 24 mars 2014, [1] qui a notamment transféré aux présidents d'EPCI la police de l'habitat, sauf opposition des communes membres. Petit à petit, les mesures ont été simplifiées pour être mieux prises en charge par les collectivités locales, si bien que le parc de logements potentiellement indignes aurait baissé de 15% en dix ans, selon le ministère du logement.

Pourtant, de nombreux écueils demeurent notamment pour sanctionner les propriétaires marchands de sommeil. La proposition de loi [2] portée par la sénatrice Evelyne Yonnet en juillet dernier, et reprise pour partie dans le projet de loi Egalité et citoyenneté, propose ainsi aux associations de pouvoir se porter partie civile. Une telle disposition leur permettrait d'épauler les locataires,ou encore de durcir les peines envers les propriétaires indélicats.

Un pilote départemental

Emmanuelle Cosse a ainsi annoncé une série de mesures visant à accélérer le traitement de l'habitat indigne. Reprenant une proposition d'Evelyne Yonnet, elle a annoncé la nomination dans chaque département d'un sous-préfet référent en matière de lutte contre l'habitat indigne. Son rôle sera de piloter le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) avec pour mission d'améliorer la coordination des différents services de l'Etat, d'accompagner les acteurs locaux engagés dans le traitement des logements insalubres et de maintenir un lien avec la justice pour sanctionner fermement les actes délictueux. Une circulaire va par ailleurs être adressée aux préfets pour ordonner la mise en oeuvre effective des astreintes administratives pour réaliser des travaux dans des logements insalubres, infligées aux propriétaires.

Par ailleurs, le mécanisme des opérations de requalification des copropriétés dégradées (ORCOD) d'intérêt national, créé par la loi ALUR, et mis en oeuvre pour les copropriétés de Clichy-sous-Bois et de Grigny, pourrait être étendu dans les Yvelines, le Val d'Oise, et à Marseille en 2017.

La loi Alur a par ailleurs créé un mécanisme de contrôle des divisions pavillonnaires : des propriétaires de maisons individuelles louent les pièces du logement individuellement, y entassant plusieurs familles – un phénomène qui se développe notamment en Ile-de- France. L'article 91 de la loi rend possible l'instauration par

les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ou, à défaut, par la commune, d'un régime d'autorisation préalable à la division de logement (art. L. 111-6-1 et suiv. du CCH). Le dispositif est applicable dans deux types d'espace – dans les secteurs d'habitat dégradé, ou dans les zones urbaines ou à urbaniser du PLU imposant une proportion minimale de grands logements pour les nouveaux programmes. Les décrets d'application du texte sont toujours attendus, deux ans et demi après la sortie de la loi. La ministre a cependant annoncé qu'une société publique sera créée au 1er janvier 2017 avec l'Etablissement public d'Ile-de-France et Action Logement pour contrôler la division pavillonnaire.

A lire aussi

La lutte contre l'habitat indigne progresse, doucement [3]

CONCOURS INTERNE ET RESERVE OUVERTS AU TITRE DE L'ANNEE 2016 POUR LE RECRUTEMENT D'ATTACHES DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

----ooOoo----

EPREUVE ORALE D'ADMISSION : ENTRETIEN AVEC LE JURY A PARTIR D'UN TEXTE COURT OU D'UN SUJET DE REFLEXION

ENTRETIEN : 30 MINUTES
PREPARATION : 30 MINUTES

COEFFICIENT : 3

SUJET 5

Ce sujet comporte 3 pages y compris la page de garde.

la gazette·fr

DOSSIER : Les enjeux de l'eau et les collectivités territoriales
Dossier publié à l'adresse http://www.lagazettedescommunes.com/460037/vers-une-loi-qui-oserait-aborder-la-question-du-financement/

[BILLET] GESTION DE L'EAU

Vers une loi qui oserait aborder la question du financement de l'eau

Jean-Marc Joannès | A la une | Billets juridiques | France | Opinions | Publié le 14/09/2016

Faire le bilan de santé de la loi sur l'eau, qui fêtera bientôt ses dix ans, est nécessaire au regard notamment des échéances de la Gemapi. Un rapport pointe que les blocages sont financiers.

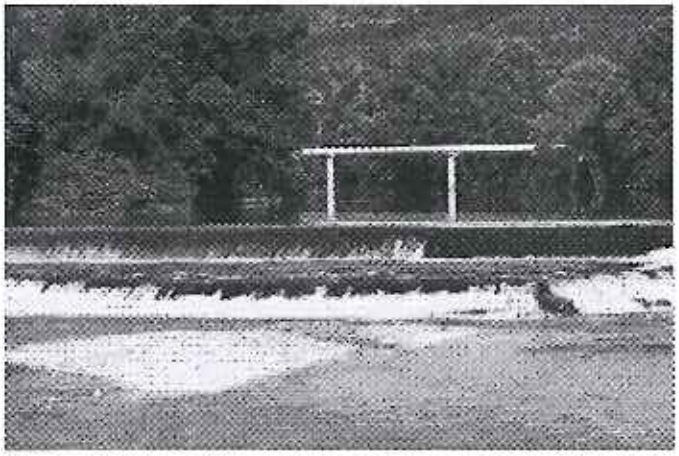

«De la simple incompréhension aux rapports conflictuels avec l'administration, un grand nombre de mesures posent aujourd'hui problème et semblent soit mal appliquées ou mises en œuvre, en vertu d'une interprétation trop idéologique, soit trop complexes et floues juridiquement », explique Rémy Pointereau, auteur d'un rapport sénatorial d'information [1], rédigé au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Publié le 20 juillet 2016, il dresse un bilan mitigé de dix ans d'application de la loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques [2].

Le rapport identifie quatre grands pans de difficultés : la gestion qualitative de l'eau, « source de tensions très fortes sur le terrain » ; la gestion qualitative de la ressource, qui continue de générer des conflits d'usages ; l'absence de simplification des procédures et le poids des normes dans le cadre des autorisations ; enfin, la planification et la gouvernance.

28 recommandations

Quatre pans de difficultés auxquels Rémy Pointereau tente de répondre en formulant 28 recommandations – celles-ci s'avérant aussi diverses que les nombreuses difficultés, parfois techniques, parfois politiques, mais toujours complexes, abordées par le rapport. Toutes les propositions n'ont pas soulevé l'unanimité lors de la discussion en commission du rapport. Si chacun des membres a reconnu la qualité du travail, quelques-uns se sont aussi déclarés « inquiets » et ne peuvent adhérer à certaines propositions. Sans surprise, les échanges entre sénateurs ont essentiellement porté sur la gouvernance et le financement. L'état des réseaux, leur remise en état, ainsi que la compétence Gemapi ayant créé nombre de crispations.

à lire aussi
Gemapi : les principales nouveautés au 1er janvier 2018 [3]

Rapport très peu consensuel

La proposition n° 12 consiste à « soutenir financièrement les collectivités pour lutter contre les fuites d'eau sur les réseaux d'eau potable » (20 % de l'eau traitée !). « Soit, mais qui se chargera de ce soutien ? » s'interroge Odette Herviaux, vice-présidente de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

Attribuer la compétence plus [4] remporté l'unanimité : « Peut-être que la Gemapi pèse trop lourd sur les seules collectivités, mais tout renvoyer à l'Etat, impécunieux et inefficace, serait contre-performant », assène le sénateur Nègre. « Soyons honnêtes » réagit le sénateur Huré, on sait l'importance de l'enjeu, mais on n'est pas prêt à y mettre les moyens. »
Un rapport fort peu consensuel au total. Sauf peut-être sur un point : il faut remettre la loi sur l'eau sur l'établi législatif. Et les sénateurs sont en effet tombés d'accord sur la nécessité de demander un débat en séance publique, qui pourrait être suivi par le dépôt d'une proposition de loi. « Comme cela s'est déjà fait », souligne, en conclusion, le président de la commission, Hervé Maurey.

POUR ALLER PLUS LOIN

Nos articles :

- « Gemapi » : le Grand Paris exercera la compétence début 2017
- Gemapi : quelles autorisations obligatoires pour les systèmes d'endiguement ?
- Gemapi (3) : responsabilités, travaux et entretien des ouvrages
- Gemapi (2) : autorisation préfectorale et mise en conformité
- Gemapi (1) : comment gérer le transfert et la définition des ouvrages

Nos événements :

Journée d'étude « Réseaux d'eau »
Du pilotage à la recherche de fuites, comment optimiser gestion et rendement des réseaux
8 Novembre 2016 à la Plaine-Saint-Denis